

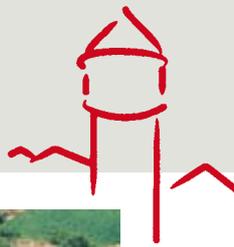
*Vue aérienne du village de Laubeyrie et de ses alentours*



## Sommaire

|                                  |      |
|----------------------------------|------|
| Dossier spécial "Le social"      | p 1  |
| Les actualités                   | p 5  |
| En bref                          | p 8  |
| La CAB                           | p 15 |
| L'écho de Manocalzati            | p 16 |
| La parole aux associations       | p 17 |
| Les séances du conseil municipal | p 21 |
| Le carnet                        | p 24 |
| A propos de Bonheur              | p 25 |

**DOSSIER SPÉCIAL**  
**LE SOCIAL**



## L'ALBERIA, L'AUBEYRIE... LAUBEYRIE

Victor FOROT nous relate, dans sa monographie de la commune de Sainte Féréole, que ce village « était connu autrefois sous le nom l'Alberia » et en 1312 un acte notarié parle de « l'Aubeyrie ». Le village de Laubeyrie est situé à l'Ouest du bourg de Sainte Féréole. et se trouve à 800 m des carrières d'ardoise de Travassac. Aussi dans les années 1950 le village comptait une vingtaine d'ouvriers ardoisiers: mineurs, cliveurs, tailleurs. A l'heure actuelle il reste un seul ardoisier, le jeune Thierry Delpy.

Jeanine Hebrard, Conseillère Municipale habitant Laubeyrie a rencontré Thierry sur son lieu de travail.

Selon Victor FOROT, le village comptait, en 1791, 166 habitants. Aujourd'hui on en dénombre 75.



Au siècle dernier, le village comptait 18 fermes qui faisaient de la polyculture ; aujourd'hui une seule ferme est en activité et produit du veau de lait sous la mère.



Thierry Delpy à l'ouvrage

*Depuis combien de temps fais-tu ce métier et comment l'as-tu choisi ?*

Lorsque l'activité a repris aux carrières, l'entreprise cherchait un jeune pour apprendre le métier et j'ai postulé. Cela fait maintenant treize ans.

*Quelles sont les principales étapes qui conduisent à la réalisation d'une ardoise ?*

Lorsque le bloc est remonté du fond de la carrière, on procède au débitage qui consiste à débiter ce bloc en plaques de 8 à 15 cm d'épaisseur. Ensuite c'est le rebillage : à l'aide d'un marteau, les gros blocs sont séparés en plaque de 3 à 4 cm appelées répartons. Ensuite on procède au clivage : on repartage ces plaques jusqu'à l'obtention de l'ardoise de 5 à 10 mm d'épaisseur. La dernière étape, la taille donne sa forme à l'ardoise (rectangulaire ou ogivale). Les morceaux qui ne peuvent être utilisés pour la confection des ardoises de couverture pour la toiture des monuments ou des maisons particulières, servent pour le dallage ou de pierre à bâtir.

Les habitants ont été marqués par les événements qui se sont déroulés à quelques centaines de mètres du village en novembre 1943 lorsque de jeunes maquisards vivant dans les fermes de la Besse et du Treuil ont été anéantis par les nazis.

Ces jeunes gens trouvaient dans le village nourriture et soutien.



Le monument de la Besse



Porche datant de 1795

## NOUVELLES INSTALLATIONS DANS LA COMMUNE

**NOUVEAU**

**LA BOUCHERIE DE SAINTE FEREOLE**

*vous propose un nouveau service :*

**LA LIVRAISON A DOMICILE**

*☞ Pour commander appelez :*

① 06.80.43.09.06

① 05.55.84.52.70

SARL La Ferme des Garennes  
19270 SADRAC



**Santa-fé Paysage**

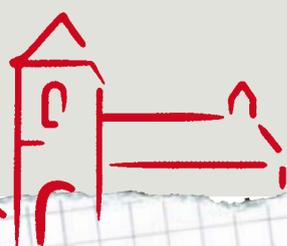
Entretien et Création.  
Parcs et Jardins

RICHARD-DIAGORCE  
Adrien

La Maurie 19270 St Féréole

Téléphone / Autre

**0 612 367 364**



# DOSSIER SPÉCIAL LE SOCIAL

## L'action sociale

### - LES POLITIQUES SOCIALES

C'est l'ensemble des actions (scolarité, santé, culture) mises en œuvre par les pouvoirs publics pour parvenir à transformer les conditions de vie, initialement des ouvriers et ensuite des salariés, et éviter les explosions sociales, la désagrégation des liens sociaux.

La 1<sup>ère</sup> forme de socialisation a été menée par les églises sous Napoléon au 1<sup>er</sup> empire.

Dès 1874 avec Jules Ferry, l'obligation scolaire est décrétée avec la loi Le Chapelier. A la révolution les regroupements et les syndicats sont autorisés, avec la loi de 1901, la liberté d'association est donnée.

Les politiques sociales inscrites dans l'ordonnance de 1945 garantissent la protection sociale des citoyens autour des dispositifs suivants:

- La Sécurité sociale
- L'Aide sociale
- L'Action sociale.

La loi de décentralisation de 1983 installe les communautés territoriales et les départements qui sont en charge de la plupart des missions sociales (protection de l'enfance, protection et insertion des personnes en difficultés sociales, accompagnement à domicile et hébergement des personnes handicapées et âgées).

En 1980, la politique de la ville, en 1981, la loi sur le RMI aujourd'hui RSA, en 1998, la loi contre les exclusions, en 1991 la loi Besson sur l'accès au logement social, en 1996 la loi Juppé qui réforme l'assurance maladie complètent la législation dans ce domaine.

La loi du 17 janvier 2002 dite loi de modernisation sociale confère les droits fondamentaux promouvant l'égalité des chances pour tous.

### - LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

Au service du lien social le mouvement associatif se développe au XX<sup>e</sup> siècle. Son activité, notamment dans le domaine de l'action sociale, assure la couverture des besoins qui ne sont pas normalement ou suffisamment pris en compte par le marché. Les associations ou les fédérations peuvent être reconnues d'utilité publique par l'état qui leur confie les missions de solidarité nationale, au sens de l'article 10 de la loi du 1<sup>er</sup> janvier 1901, relative au contrat d'association.

Les associations de l'économie sociale sont habilitées par un contrat de délégation de service public.

Ainsi les associations habilitées acquièrent la reconnaissance, par l'autorité administrative, à une aptitude à accomplir une activité d'intérêt général.

### - L'ÉCONOMIE SOCIALE

La cohésion sociale est un objectif politique dans nos sociétés modernes. La crise identitaire est au cœur de la problématique actuelle. Après la lutte des classes a succédé la lutte des places. La sociologie clinique analyse et croise des facteurs d'ordre économiques, sociaux autour des liens familiaux. Les problèmes d'intégration sont d'ordre symboliques autour du conflit entre un système de valeurs et la norme d'une société.

Les mouvements sociaux bougent avec l'évolution de la société et ses problèmes sociaux (violence, exclusion, emploi). De nouvelles formes d'intervention sociale sont à servir aux personnes « invalidées » pour ne pas réparer des individus, mais construire des identités collectives pour réparer le tissu social. Le pari de l'intégration est l'objectif actuel.

## L'action sociale à Ste Féreole

### - QUELLE EST LA SITUATION À STE FÉREOLE

La politique urbanistique de notre commune: « Mieux vivre ensemble »

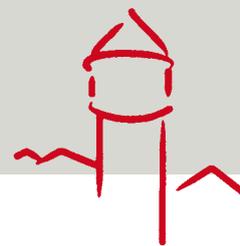
- sentiment d'appartenance
- lien avec les services (enfance, commerces, services...).

### - L'ACTION SOCIALE COMMUNALE

- Permanence des services sociaux (Conseil général et MSA)
- CCAS (aide aux familles, transport en complément de la CAB...)
- Personnes âgées (repas des aînés, colis de Noël et visite aux malades..)
- Logement social et villa family (personnes en difficultés sociale et personnes âgées ou handicapés...)
- Instance de Coordination de l'Autonomie (organisme public, portage de repas, prestations...).

L'action sociale est une compétence traditionnelle des communes au même titre que les fonctions d'état civil, les fonctions électorales, l'enseignement, l'entretien de la voirie communale, etc....

# DOSSIER SPÉCIAL LE SOCIAL



Ces compétences traditionnelles, instituées par la loi du 5 avril 1884, sont en partie liées à la fonction du Maire en tant que représentant de l'État dans la commune.

L'action sociale concerne aussi bien l'aide aux personnes âgées, handicapées que l'aide aux familles, et l'accueil des enfants par la gestion des garderies, des crèches...

La commune, dans ce domaine, a une action complémentaire de celle du département avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) qui notamment analysent les besoins sociaux de la population.

Au plus près de vous, sur votre commune, une commission des affaires sociales composée d'élus, est à votre écoute. C'est souvent le premier interlocuteur lorsque survient un accident de santé ou un accident de la vie.

Après avoir fait un premier point avec vous, il sera fait appel à un professionnel, souvent l'assistante sociale du Conseil Général, ou à un organisme qui sera le mieux à même de vous aider: le Centre Communal d'Action Sociale, ou bien l'Instance de Coordination de l'Autonomie du Canton, ou bien encore la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Il a remplacé les anciens bureaux d'aide sociale. C'est un organisme distinct de la mairie.

Il est administré par un conseil d'administration, présidé par le maire, qui comprend notamment des personnes qualifiées dans le secteur social (représentants d'associations).

### **Membres du Conseil d'Administration:**

Henri SOULIER, Maire, Président

Bernadette BLANCHARD, Adjointe, Vice-présidente

Marie-Françoise BORDES, personnalité qualifiée, Présidente du Club La Rose des Vents

Maurice BREUIL, personnalité qualifiée, Vice-Président du Club La Rose des Vents

Sandrine BUSSIERES, Conseillère Municipale

Pierre CROUCHET, Conseiller Municipal

Pierre DOCTRINAL, personnalité qualifiée, ancien Président du Club La Rose des Vents

Janine HEBRARD, Conseillère Municipale

Noël VEZINE, personnalité qualifiée

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, directement orientée vers la population: aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et familles en difficulté, lutte contre les exclusions,...

C'est une structure de proximité qui s'adresse à tous les

publics, de la petite enfance aux personnes âgées. C'est le deuxième organisme social le plus connu des Français, derrière les caisses d'allocations familiales.

Le CCAS procède obligatoirement à l'analyse annuelle des besoins sociaux de l'ensemble de la population, à la domiciliation des personnes sans domicile fixe, aux enquêtes sociales en vue d'établir ou compléter les dossiers déposés par les personnes résidant sur la commune. Il constitue et tient à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale. Le Maire et Président du CCAS reçoit et examine les demandes d'aide sociale que lui transmet le Conseil Général et donne son accord.

Sur proposition de son conseil d'administration, il instruit les demandes d'aide financière d'urgence, remboursables ou pas, pour les familles ou personnes isolées en difficulté.

### **Le CCAS de Sainte Féréole :**

Son budget 2010 s'élève à: 117 000 € en fonctionnement et 78 675 € en investissement.

Ses ressources proviennent de la location des logements dont il est propriétaire et de la part prélevée sur la vente des concessions au cimetière (soit 1/3 du prix de vente).

Il est propriétaire de la Maison d'Accueil Spécialisée dont il a assuré la construction et l'équipement en 1994 pour un montant de 781 690 €. Cette structure qui peut accueillir 30 adultes handicapés a été ensuite mise à disposition d'une association qui en a assuré la gestion jusqu'au 31 décembre 2009 moyennant un loyer versé au CCAS. Depuis l'achèvement du bâtiment, le CCAS a réalisé des travaux d'entretien à hauteur de 130 563,20 € HT.

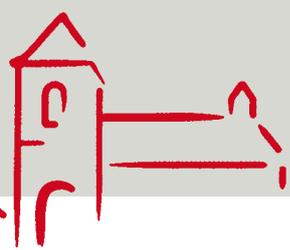
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, c'est l'association des Pupilles de l'Enseignement Public qui en est gestionnaire.

Le CCAS a créé 4 logements sociaux adaptés et 5 logements sociaux situés Avenue du 8 mai.

En plus de sa mission d'aide aux personnes en difficulté, le CCAS de Sainte Féréole a mis en place une aide au transport pour les personnes ne disposant pas d'un véhicule (voir rubrique ci-après « Transport »).

**La Commission des Affaires Sociales** composée d'élus assure des visites auprès des personnes malades chaque fois qu'elle en a connaissance.

Elle organise chaque année au mois de janvier le « Repas des Aînés » une occasion de permettre aux habitants de 65 ans et plus de se retrouver pour une journée conviviale. Les personnes de 70 ans et plus qui ne peuvent se rendre à ce repas, reçoivent la visite des élus et se voient offrir un colis. Ces visites à domicile sont souvent l'occasion de garder le contact avec des personnes qui n'ont guère l'occasion de sortir de leur demeure.



## L'instance de coordination de l'autonomie du canton de Donzenac

### Association dont le siège social est:

Place de la Liberté - 19240 - ALLASSAC - Tél. 05 55 85 73 79

Elle est régie par un Conseil d'Administration présidé par le conseiller général du canton et composé des maires de chacune des communes du canton ou de leurs représentants, des présidents des associations des clubs des aînés du canton, ainsi que des adhérents à titre individuel.

Deux salariées, l'une à temps plein, la deuxième à temps partiel, assurent toute la partie administrative.

### Son but:

- l'information, la coordination et l'aide en faveur des Personnes Âgées et Handicapées.

### Ses services:

- Le point information pour tous renseignements sur le maintien à domicile;
- le service de Coordination permet une meilleure prise en charge de la personne âgée après une hospitalisation et un maintien à domicile de qualité;
- l'aide administrative vous accompagne dans l'établissement de vos dossiers, notamment d'aide financière;
- le service mandataire accomplit à votre place toutes les démarches administratives (bulletins de salaire, contrat de travail, déclarations...) relatives à votre statut de Particulier Employeur lorsque vous employez une aide à domicile;
- l'atelier de prévention du vieillissement (anticiper les risques de chutes, faire travailler sa mémoire...);
- le portage des repas à domicile grâce à une convention signée avec l'association « La Croisée des Ans » à Objat;
- le service de Soins Infirmiers à Domicile;
- un numéro gratuit d'écoute et de soutien pour informer, mettre en relation avec les services d'aides à domicile, écouter et soutenir psychologiquement les aidants, lutter contre la maltraitance et l'abandon et rompre l'isolement;
- la téléalarme grâce à un partenariat avec Corrèze Téléassistance.

## DES AIDES FINANCIÈRES PERMETTENT LE MAINTIEN À DOMICILE OU L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES,

**L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)** aide au paiement des frais liés à l'hébergement ou à la dépendance en cas d'accueil en établissement ou pour permettre le maintien à domicile de la personne âgée: le dossier peut être retiré au secrétariat de mairie

**la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)** destinée à prendre en charge tout ou partie de vos besoins en aide humaine, aide technique, aménagement de logement ou véhicule, charges spécifiques ou exceptionnelles, et aide animalière. Pour tous renseignements, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH): Rue du Dr Ramon à Tulle – Tél. 05 55 93 49 10

**L'Aide Sociale:** le dossier peut également être retiré au secrétariat de mairie.

## Lutter contre l'isolement

### L'AIDE AU TRANSPORT

#### Le transport à la demande mis en place par le CCAS

Si vous avez 65 ans et plus et pas de véhicule, vous pouvez faire appel à un taxi pour vos déplacements:

- Sur le territoire de la commune: une fois par semaine,
- Sur Brive ou Tulle pour aller à un rendez-vous médical chez un spécialiste ou dans une administration: une fois par semaine et sur présentation d'un justificatif.

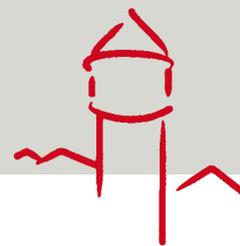
Le CCAS vous rembourse les frais kilométriques d'après un formulaire complété par l'entreprise de taxi, il vous reste à régler le forfait de prise en charge dans le taxi (à ce jour 1,80€).

**Libéo à la demande**, le transport mis en place par la Communauté d'Agglomération de Brive pour toute personne en faisant la demande. Ce service est opérationnel les mardis après midi et jeudis matin et est activé sur simple appel de votre part au service central de Brive: Tél. 05 55 74 20 13.

Le taxi vous prend et vous ramène au plus près de votre domicile. Départ: entre 13h10 et 13h20, retour entre 16h30 et 16h40 avec arrêt possible à Malemort, et place de la Guierle. Il vous en coûte 2 € aller-retour, et de plus votre billet vous permet de prendre un bus urbain pour vous déplacer dans la ville de Brive.

**Libéo mobilité**, mode de transport à destination des personnes handicapées sur la ville de Brive vient d'être étendu à toutes les communes de la Communauté d'Agglomération de Brive. Il est activé sur simple appel de votre part au service central de Brive: Tél. 05 55 74 20 13

# DOSSIER SPÉCIAL LE SOCIAL



## AIDER AU MAINTIEN À DOMICILE

Outre les nombreux organismes agréés pour mettre à disposition du personnel pour aider les personnes âgées ou handicapées à se maintenir à leur domicile, des aides ménagères indépendantes peuvent également intervenir (la liste de ces personnes est consultable au secrétariat de mairie et auprès de l'Instance de l'Autonomie du Canton de Donzenac).

## LE LOGEMENT SOCIAL

- Maison Tournadour : 5 logements
- Square du 8 mai 1945: 4 logements adaptés aux personnes handicapées + 5 logements
- La Commune a mis à disposition de l'Office Départemental d'HLM un terrain situé au Colombier sur lequel celui-ci a construit 2 pavillons T3 et 2 pavillons T4, et en cours de construction 1 T3 et 2 T4.
- L'Office Départemental d'HLM gère également 8 logements dans la résidence du Colombier et deux logements avenue de la Liberté.

## Les aides à l'enfance

### LA POLITIQUE FAMILIALE

l'Aide à la garde des enfants de moins de trois ans: dispositif mis en place par le Conseil Général.

Contact:

Conseil Général – Direction de la Famille

Tél. 05 55 93 73 90 - Site : [www.cg19.fr](http://www.cg19.fr)

### L'ACCUEIL DES ENFANTS:

**la Maison de l'Enfance:** Cette structure multi-accueil de 20 places accueille les enfants dès l'âge de 10 semaines et jusqu'à 4 ans. Elle combine l'accueil en crèche (accueil régulier) et en halte-garderie (accueil occasionnel).

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle est fermée 4 semaines au mois d'août et 1 semaine entre les fêtes de fin d'année.

Contact:

Mme Mireille Bourg, Adjointe-Mairie - Tél. 05 55 85 78 00

Mme Catherine MACHEIX, Directrice - Tél. 05 55 84 25 87

Actuellement, 10 assistantes maternelles résidant sur la commune sont agréées à titre non permanent pour accueillir 26 enfants de 0 à 18 ans.

## LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Les enfants sont accueillis du Lundi au Vendredi de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h15 et le mercredi toute la journée: de 7h00 à 19h15

## L'AIDE AUX DEVOIRS

Ce service, gratuit pour les familles a été mis en place par la mairie en 2003. La première année a été assurée par une personne bénévole. Depuis la rentrée 2004, ce sont principalement des enseignants ou éventuellement des personnes issues de l'enseignement rémunérés à la vacation par la mairie qui s'occupent de ce service. L'aide aux devoirs a lieu les lundis, mardis, jeudis de 17 h à 18 h.

## L'ESPACE JEUNES doit ouvrir au mois de juillet 2011.

Il comprendra:

- un Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) pour accueillir les enfants de 4 ans à 12 ans et plus le mercredi et pendant les vacances scolaires
- un foyer pour les adolescents de 14 ans à 17 ans et plus avec plusieurs salles d'activité (cinéma, informatique...)

La commune compte 22 associations. Chacune de ces associations a vocation à tisser un lien social entre les habitants et parfois entre les générations.

Le club des Aînés « La Rose des Vents » est une pièce maîtresse dans ce dispositif ; il permet de faire le relais entre des personnes qui n'osent pas toujours avouer leurs difficultés et les élus qui peuvent chercher des solutions avec les professionnels (assistante sociale, organismes spécialisés...).

### Des contacts:

- C.C.A.S. et Commission des Affaires Sociales: secrétariat de mairie: Tél. 05 55 85 78 00
- Assistante Sociale du Conseil Général: Mme COLLET: Tél. 05 55 74 49 72  
Permanences à la mairie les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois sur rendez-vous de 10h à 11h30
- Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans: Tél. 05 55 17 73 00
- Instance de Coordination de l'Autonomie du Canton de Donzenac: Tél. 05 55 85 73 79
- Maison de l'Autonomie (concerne les personnes âgées et les personnes handicapées): guichet unique: Tél. 05 55 93 49 10



## MAISON DU TEMPS LIBRE

Elle constitue un point d'ancrage fort des activités de certaines associations de la commune: La Rose des Vents – Expressions – Syndicat des Initiatives.

Sa fréquentation en hausse constante, la nécessité de refaire en totalité la toiture au dessus des appartements et surtout les résultats d'une étude thermique assez désastreux ont conduit votre Conseil Municipal à envisager sa rénovation.

L'idée conductrice est de créer deux espaces distincts:

- le premier autour de la grande salle actuelle qui continuera ses fonctions de salle polyvalente et multifonctionnelle : expo-vente, assemblée des associations, repas et réunions pour les habitants de la commune...etc...
- le deuxième qui deviendra la Maison des Associations notamment aux premier et deuxième étages, auparavant dédiés aux logements des instituteurs.

Ces plateaux de 100 m<sup>2</sup> chacun doivent être desservis, dans le cadre des lois relatives à l'accessibilité, par un ascenseur et un escalier de 1,40 m de large. Après consultation, un cabinet d'architectes a été choisi. Il s'agit du Cabinet Clary<sup>2</sup>-Romieux associé aux bureaux d'étude BETEC pour les structures et charpentes et LAI pour les fluides et thermiques.

Un groupe de travail désigné par le Conseil Municipal assiste l'architecte et définit le Cahier des Charges en veillant au respect de l'enveloppe annoncée soit 650 000 € HT (Travaux + frais d'architecte et bureaux d'étude). Le dossier de la Maison des Associations a été présenté dans le cadre de la politique des Contrats de Pays et a été retenu dans le celui du Pays de Brive avec 16 autres dossiers.

Une première enveloppe de 61 000 € de subvention a été attribuée par le Conseil Général. Les crédits d'État seront votés au printemps 2011 et les crédits du Conseil Régional ne seront attribués qu'en cas de redéploiement de crédits.

Les travaux, en fonction des appels d'offres, pourraient démarrer vers le 1<sup>er</sup> juin et au plus tard le 15 septembre. Une première enveloppe de 200 000 € sera réservée au budget 2011 sur cette opération. Le solde sera programmé sur le budget 2012.

## L'entretien de vos routes

Les routes font partie du patrimoine communal et un entretien périodique des chaussées et des dispositifs d'évacuation des eaux (fossés et aqueducs notamment) permet de les préserver durablement.

Au cours de l'année 2010, comme annoncé dans le précédent bulletin, il a été procédé au renouvellement des revêtements des routes de Sauvagnac, de Fontchaude et du Moulin Haut.

L'équipe technique communale a de son côté, outre les reprises de début d'année suite aux dégâts de l'hiver, réalisé les enduits sur les voies de la Borie Basse et de Bosfranc, sur l'embranchement de la route de Cévennes coté Donzenac, Largay, Aujol, La Chartrouille, Car, Laubeyrie, Sauvagnac.

Les travaux qui seront confiés à une entreprise en 2011 sont en préparation. Les dossiers de demande de subvention au Conseil Général ont été déposés et l'appel d'offres est en cours afin de commencer les travaux dès les beaux jours.

Ils concernent la réfection de l'enduit sur les routes du Noyer, du Poujol, de Tribier, de la Grandie, de la Grafoillère, du chemin de la Besse (pour partie), de la Maurie Bas, des Esclauses et du village de Cévennes pour un montant de 107 000 € TTC.

Des enrobés pour certaines voies du bourg sont également programmés, pour un montant identique à celui ci-dessus.

Les rues du Cordonnier, du 11 Novembre, du Porche, des Lilas, Michel Labrousse (pour partie) ainsi que la voirie du stade entre l'avenue de la Chapelle et la salle polyvalente seront dès lors remises à neuf.

C'est ainsi un investissement de 214 000 € TTC qui est consacré aux routes communales pour cette année, auxquels il faut ajouter les travaux qui seront réalisés par l'équipe technique.



## LE PASSAGE à la télévision numérique terrestre (tnt) en limousin

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est l'arrêt de la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau. Vous êtes donc concerné si vous recevez la télé par une antenne râteau, une antenne intérieure ou, éventuellement par une parabole.

Vos postes devront être adaptés à la réception numérique, sinon ils ne recevront plus la télévision.

### COMMENT S'ÉQUIPER ?

si vous recevez la télé avec une antenne râteau : vous pouvez :

- \* soit vous équiper d'un adaptateur TNT externe branché sur la prise PÉritel de votre télé actuelle
- \* soit acquérir un nouveau téléviseur avec TNT intégrée

si vous recevez la télé par une parabole: vous devrez être équipé d'un adaptateur TNT compatible avec le satellite auquel

vous êtes relié:

- \* adaptateur TNT SAT pour le satellite ASTRA
- \* adaptateur FRANSAT pour le satellite AB3

### QUAND ?

Le passage à la télévision numérique aura lieu le 29 mars 2011.

### A QUI S'ADRESSER ?

Vous pouvez vous faire accompagner et guider par un professionnel agréé qui a signé la Charte de Confiance « Tous au Numérique », qui vous proposera des prestations de qualité au prix du marché.

### DES AIDES SONT POSSIBLES:

- des aides financières pour l'achat, l'adaptation ou l'installation d'une réception numérique dans votre résidence principale
- une assistance technique pour la mise en

service de votre poste principal et/ou la recherche et la mémorisation des chaînes. Cette aide gratuite à domicile est réservée aux foyers dont les membres ont 70 ans et plus ou souffrent d'un handicap supérieur ou égal à 80%.

- un guide complet est distribué à chaque foyer courant février

### OU SE RENSEIGNER ?

Vous pouvez consulter le site [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

ou téléphoner au 0 970 818 818 pour :

- obtenir la liste des professionnels agréés,
- obtenir des renseignements sur les aides financières et l'assistance technique,
- tous renseignements ou compléments d'information dont vous pourriez avoir besoin.

Des dépliants d'information sont à votre disposition à la Mairie.



## ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS 12 Ha D'AMÉNAGEMENTS et D'ÉQUIPEMENTS

**A deux pas du Centre Bourg, un vaste espace  
Il renferme des équipements très structurants pour la jeunesse :  
Stades de foot, Clubs House, Vestiaires, Salle de danse,  
Halle des Sports, Espace Jeunes,**

**DES ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES VONT TERMINER CET ESPACE.**

### CITY STADE ou mini stadium

Le concept du mini-stadium s'appuie sur la multifonctionnalité. C'est un mini terrain revêtu en pelouse synthétique et qui permet de pratiquer plusieurs jeux: foot, handball, volley, basket, badminton. Sa taille modeste (25X15m) en fait un espace très adapté aux enfants et aux adolescents. Son positionnement à proximité de l'espace jeune lui permettra de servir de terrain de sports pour tous les occupants. De même, il sera un support pour l'école de football de la Société Sportive. Coût: environ 72 000 € TTC.

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

Toujours dans le même souci de terminer l'équipement du stade, de l'espace jeune et de la Halle des Sports, une étude d'éclairage public a été confiée au Cabinet Dejante.

Il lui a été demandé d'éclairer par le sol l'ensemble des cheminements:

- salle de réunion de l'espace jeune
- salles de sport et de danse du complexe sportif
- cheminement jusqu'au parking de la piscine
- cheminement jusqu'à la Halle des Sports

Il lui a été également demandé d'éclairer par mâts le mini-stadium ainsi que les parkings en améliorant si nécessaire l'existant.

Coût: 38 000 € HT ; 45 500 € TTC

### PATAUGEOIRE JEUX D'EAU

A la demande de jeunes parents, le Conseil Municipal a décidé de créer une petite pataugeoire sur le site de la piscine municipale.

La création de la pataugeoire libère une surface de 40 m<sup>2</sup>.

Il a été décidé d'équiper cette surface de jeux d'eaux destinés essentiellement aux enfants et adolescents.

Ces investissements compléteront la piscine et en feront un espace de sport (natation) mais aussi de détente et de loisirs.

Coût approximatif:

75 000 € HT

90 000 € TTC

### MAIN COURANTE AUTOUR DES 2 STADES

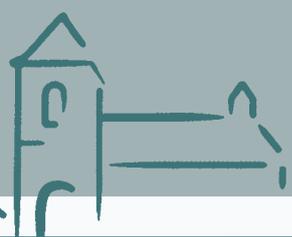
Le traitement d'ensemble entrepris sur ce vaste espace a amené l'équipe municipale à s'interroger sur la pertinence de conserver ou bien de changer l'ensemble des mains courantes autour des 2 stades de football (550 mètres linéaires). Après étude et avis d'expert, la décision a été prise de changer l'ensemble et de le remplacer par des poteaux et lisses en aluminium traité. Après consultation, c'est l'entreprise REBIERE qui vient d'être attributaire du Marché.

Coût: 27 160 HT soit 32 500 € TTC

### REVÊTEMENTS EN ENROBE

Toujours dans la vision d'une cohérence et d'un traitement d'ensemble, il a été décidé de traiter en enrobé la plateforme devant accueillir le mini stadium ainsi que l'ensemble des cheminements de la partie haute qui, pour l'instant, sont en stabilisés ou en castine.

Coût: 31 000 € HT – 37 000 € TTC.

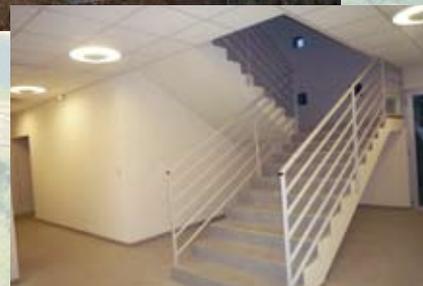


# SPORTS - LOISIRS - CULTURE - TOURISME ÉQUIPEMENTS EN VOIE D'ACHÈVEMENT

**espace de 12 Ha a peu à peu pris forme.**

**voie de la commune : Maison de l'Enfance, Piscine, Fitness, École de Judo, Grande Salle, Cours de Tennis, Résidence de Tourisme, Plan d'eau.**

## ESPACE JEUNES



Cet espace sera décomposé en plusieurs espaces :

- 1 espace adolescents 13-17 ans (et plus) avec un club adolescents
- 1 espace dit d'accueil de loisirs
- 1 salle de réunion
- des salles spécialisées : cinéma, informatique, arts plastiques

Le premier espace mis en service, et le plus attendu par les parents des 4-12 ans, sera celui de **l'accueil de loisirs.**

### Qu'est ce qu'un accueil de loisirs ?

C'est un service placé sous la responsabilité de la Commune et qui prend en charge des enfants de 4 à 12-13 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Il est agréé par la CAF et par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Cet accueil de loisirs occupera le rez-de-chaussée de l'immeuble avec 5 salles :

- 1 cuisine et arrière cuisine qui servira à réchauffer et servir les repas qui arriveront en liaison chaude de la cuisine du restaurant scolaire
- 1 salle à manger de 40 à 50 places
- 1 salle d'activités pour les 4-6 ans
- 1 salle de repos et de lecture-jeux pour les 4-6 ans
- 1 salle d'activités pour les 7-12 ans



### Encadrement

L'encadrement sera assuré, comme le stipule le décret n°2010-613 du 7 juin 2010, par un animateur pour 8 enfants âgés de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans et plus. La responsabilité sera assurée par un(e) directeur(ice) animateur territorial. L'agent aura aussi la responsabilité de l'encadrement des adolescents. Des animateurs temporaires titulaires du BAFA rejoindront l'espace jeunes pendant les vacances scolaires.

### Projets éducatif et de loisirs

Ils seront élaborés et mis en œuvre par le (la) Directeur (trice).

# EN BREF

## Antoine VALEYRIE, ANCIEN MAIRE DE SAINTE FÉREOLE DE 1972 À 1977



Antoine VALEYRIE est décédé le 2 décembre dernier. Il était né en 1920 à Travassac où, après le décès prématuré de ses parents, il fut élevé par sa grand mère maternelle. A l'âge de 18 ans il s'engagea dans l'armée et fut fait prisonnier et libéré en 1945. Il épousa Jeanne LHOMOND à

Sainte Féréole en 1946 et créa son activité de plomberie-sanitaire et électricité tout en aidant son épouse au restaurant. Il fut élu conseiller municipal le 15 mars 1959, puis réélu en 1965 et 1971 sous les mandatures de Louis UMINSKI et Michel ALVINERIE. A la suite du décès brutal de ce dernier en 1972, il fut élu maire et exerça son mandat jusqu'en 1977. Il continua, dans la lignée de ses prédécesseurs, la politique de modernisation de la commune: important programme routier, achèvement du lotissement des Pradelles, adduction d'eau potable, assainissement avec la création d'une station d'épuration, éclairage public, installation du chauffage central dans les écoles, achat du terrain Mante qui deviendra le futur lotissement Beaulieu, etc. Il a assuré jusqu'à son dernier jour et depuis de très nombreuses années, la présidence de la section locale des anciens combattants et prisonniers de guerre. Antoine VALEYRIE a été une figure marquante de Sainte Féréole.

## Remise de képis à des soldats du 126<sup>ème</sup> R.I.



Le vendredi 17 décembre, Sainte Féréole a accueilli de jeunes bisons pour une prise d'armes présidée par le chef de bataillon Hugues Perot, chef du bureau opération et instruction du 126<sup>ème</sup> R.I. et qui s'est déroulée devant le monument aux Morts. L'année 2010 a été particulièrement chargée pour le 126<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie qui a projeté plus de la moitié de ses effectifs durant six mois en Afghanistan. La priorité du régiment pour l'année 2011 sera le recrutement et la formation de nouvelles recrues tout au long de l'année. Dès à présent 80 jeunes engagés (dont trois femmes) ont été incorporés au titre du régiment en septembre 2010. Ils ont reçu pendant trois mois une première tranche d'instruction au Centre de Formation Initiale Militaire (C.F.I.M.) d'Angoulême, sanctionnée par une évaluation qui fait des jeunes engagés des combattants de l'armée de terre. La seconde partie de leur formation initiale, dite de spécialité, se déroule sur huit semaines environ au sein du régiment pour découvrir les infrastructures, l'environnement et la garnison de Brive. Ils

## Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et du massacre de la Besse : le devoir de mémoire.



Ces différentes cérémonies se sont déroulées en présence de Monsieur SOUTRIC, Sous-Préfet, des autorités civiles et militaires, de nombreux porte-drapeaux, des membres des associations d'anciens combattants et résistants, des élus, des enfants de l'école accompagnés de leurs instituteurs et d'une nombreuse assistance. La commémoration de l'armistice du 11 novembre s'est déroulée devant le Monument aux Morts sur la place de l'église. Après la lecture des messages du Secrétaire d'État aux Anciens Combattants et de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants) les enfants ont interprété La Marseillaise.

Le cortège s'est rendu devant la plaque commémorant la disparition de Pierre Chaumeil, un enfant de Ste Féréole fusillé à Brive le 17 juillet 1944. Sa dernière lettre à ses parents a été lue par sa petite nièce, Béatrice Blanchard.

Puis le cortège s'est rendu sur le site de la Besse où 18 jeunes maquisards ont été tués par les forces nazies. Les enfants de l'école ont lu le livre du souvenir qui retrace l'histoire des camps sur Sainte Féréole et ses environs et les événements qui s'y sont déroulés le 15 novembre 1943. Dans son allocution le Maire, Henri Soulier, a remarqué « nous sommes toujours aussi nombreux ce qui prouve que la blessure, l'émotion et la révolte sont toujours présentes ». Puis il a conclu: « vous qui êtes tombés ici, le don de votre vie a pris tout son sens: la liberté d'aujourd'hui et celle de demain, pour nos enfants et nos petits enfants. ». La chorale « Expressions » et les enfants ont chanté le Chant des Partisans, en mémoire des soldats de l'ombre, puis le Chant des Marais en mémoire des déportés et enfin ont interprété La Marseillaise.

Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie du souvenir.

sont ensuite partis pour plusieurs jours de raid à dominante tir et combat sur le camp de Caylus. La fin de ce raid est marquée par une marche de nuit et la cérémonie de remise des képis. Cette pièce d'uniforme traditionnelle caractérise l'arme de l'infanterie par sa couleur et la grenade brodée sur le fronton. La remise des képis marque l'entrée des jeunes recrues dans la famille des fantassins. La prochaine étape sera la fin de leur formation de spécialité et la remise de la fourragère associée à leur présentation au drapeau du régiment.



# Manocalzati et Sainte Féréole officiellement communes jumelles



## CHARTE DE JUMELAGE

Nous

**Henri Soulier**  
Maire de Sainte Féréole

**Pasquale Tirone**  
Maire de Manocalzati

*Dans le respect des réglementations nationales définissant en matière de rapprochement entre Communes d'Europe, tant le droit des communes que de leurs instances délibérantes,*

*Persuadés qu'il faut, dans cette perspective, promouvoir une véritable citoyenneté européenne,*

**PRENONS EN CE JOUR L'ENGAGEMENT SOLENNEL**

*De développer des liens permanents entre les conseils municipaux de nos deux communes,*

*De favoriser, par tous les moyens à notre convenance et dans le respect de nos droits et règlements nationaux, le dialogue et les échanges entre leurs habitants, leurs associations, leurs institutions, leurs entreprises,*

*De promouvoir avec imagination toutes les formes de compréhension mutuelle afin de susciter, dans nos communes, un sentiment vivant de fraternité européenne.*

*Fait à Sainte Féréole le Mardi 10 août 2010*



C'est le 10 août 2010 qu'a été officialisé le jumelage entre nos deux communes.

Au cours du séjour de la délégation italienne, une réunion s'est tenue à la Mairie avec les représentants de la

municipalité de Manocalzati et des représentants des comités de jumelage afin d'étudier différentes possibilités d'échanges:

- avec l'école: l'école de Manocalzati invite les élèves de Ste Féréole à l'occasion du concours national du meilleur journal scolaire. Cette manifestation se tient dans le courant du mois de mai.

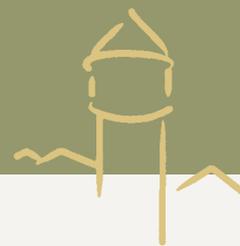
Les classes de CM1 et CM2, soit une trentaine d'élèves et leurs institutrices participeront à cette manifestation. Ce voyage est en cours d'organisation au niveau des enseignants et de l'Académie avec l'aide du Comité de Jumelage. La Mairie prendra en charge les

frais de transport en avion des élèves et de leurs accompagnateurs du 23 au 28 mai.

- avec les jeunes (18-21 ans): sous forme de stage ou de travail saisonnier.

- entre mairies, sur leurs activités respectives au travers des délibérations du Conseil Municipal.

- avec les associations la commune de Manocalzati a en projet la réfection d'une petite place du centre bourg en pierres de Travassac et de la nommer « Place de Sainte Féréole ». La commune de Sainte Féréole a offert le dallage: le chargement est parti le 28 octobre 2010 des carrières de Travassac et a été réceptionné par nos amis italiens le 2 novembre 2010.



## EN BREF

# LES MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS UNE REUSSITE CONTROLÉE.

## LES MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS D'ÉTÉ

Depuis 2001, la commune de Ste-Féréole, l'association La Flegeoloise et la Chambre d'Agriculture de la Corrèze organisent les Marchés des Producteurs de Pays Place de l'église durant les mois de juillet et août.

### - Ste Féréole : Un marché bien achalandé et accueillant :

En 2010, huit marchés des producteurs de pays festifs se sont déroulés chaque Jeudi de Juillet et Août attirant population locale et vacanciers. En moyenne entre 800 et 1000 personnes ont découvert les spécialités fermières proposées par les 17 producteurs et artisans exposants; en moyenne entre 500 et 800 ont consommé sur l'espace festif dédié les produits du marché. La fréquentation du marché a été consolidée tout au long de l'été par l'afflux des vacanciers venus de la résidence de tourisme des Collines de Ste Féréole, des gîtes et des chambres d'hôtes de la commune.

- **Sécurité et sérénité** : Afin de respecter les riverains du marché et pérenniser son implantation autour de l'église, la municipalité, en concertation avec les producteurs exposants et l'association La Flegeoloise, responsable de l'accompagnement festif, a engagé quelques réformes dans l'organisation générale et investit pour le confort des visiteurs :

- Aménagements des horaires : 20h30 Fermeture des Stands des Producteurs, 22h00 Fermeture des stands de la Flegeoloise, 23h00 Fermeture de la buvette et fin de l'animation musicale. L'ensemble des acteurs a respecté ces directives qui ont contribué à « maîtriser » ou annuler les excès et débordements provoqués par des éléments extérieurs.

- Construction de toilettes publiques aux normes et accessibles gratuitement.

- Mise en place d'un plan de stationnement pour une meilleure traversée et sécurité du bourg.



- **Consommer sur place les produits du marché** : Les dizaines de bénévoles de la Flegeoloise, assument tous les jeudis l'accompagnement festif de ces marches. Ce fonctionnement est pris en exemple par de nombreuses communes organisatrices de marchés. Nos amis italiens de Manocalzati évoquent avec plaisir les agréables moments qu'ils ont passé sur le marché. La réussite de ces marchés est liée à l'implication de tous les acteurs, producteurs, mairie et bénévoles. Mais, le maintien de ce concept ne sera assuré que si les producteurs maîtrisent leur politique de prix et que parallèlement, les consommateurs locaux « jouent le jeu » en consommant sur place les produits du marché. Au cours de l'été 2010, le marché des producteurs de pays de Ste féréole a été contrôlé par les services de l'état (vétérinaires et fraudes), et chaque jeudi des relevés de prix ont été effectués (source Chambre d'Agriculture de la Corrèze).

L'ensemble des partenaires vous invite à venir découvrir ou redécouvrir le Marchés des Producteurs de Pays d'été de Ste Féréole dès le Jeudi 7 Juillet 2011.

Retrouvez les marchés des producteurs de pays de Ste Féréole sur le net : <http://www.marches-producteurs.com/correze>

## LES MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS DE NOËL STE FÉREOLE-PAYS DE BRIVE

Après une annulation contrainte par la météo en 2009, la commune de Sainte Féréole, La Flegeoloise et le Service Tourisme Rural de la Chambre d'agriculture de la Corrèze ont organisé la 5<sup>ème</sup> édition du Marche des Producteurs de Pays de Noël à la Salle Polyvalente du stade les Samedi 18 et Dimanche 19 Décembre 2010.



### 1 / Fermiers et Artisans d'arts :

35 stands tenus par des producteurs fermiers venus de départements adhérents à la Charte Nationale des Marchés de Producteurs de Pays et des artisans d'art ont proposé leurs produits de fête et leurs créations. La spécificité de ce marché de Noël tient dans la traçabilité et l'authenticité des produits proposés qu'ils soient alimentaires ou artisanaux et la présence du producteur ou du créateur du produit ou de l'objet. La présence des exposants aquarellistes, maquettistes, encadreur de l'association Expression apporte également un plus culturel à la manifestation.

### 2 / Un marché festif.... !!

La réputation festive des marchés d'été de Sainte- Féréole, n'est plus à faire en Corrèze. Aussi, sur ce constat, grâce au dynamisme des associations, les organisateurs innovent en matière de marché de Noël.....Il sont FESTIFS !!! Samedi 18 en soirée et Dimanche 19 décembre à midi, les visiteurs ont eu la possibilité de consommer sur place les produits du marché dans un décor lumineux de Noël. 150 assiettes ont été dressées par les bénévoles de la Flegeoloise et des démonstrations de réalisation de verrines de Noël ont été réalisées par l'association Cook in Coujou de Brive.



## Le Pays d'art et d'histoire travaille à son extension...

Le mercredi 24 novembre 2010 le sixième et dernier Comité de pilotage pour l'extension du Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise s'est déroulé à Sainte-Féréole.

Les personnes réunies ont travaillé sur la troisième partie du dossier, à savoir les projets du futur Pays d'art et d'histoire: Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, siège social au Manoir des Tours d'Allasac, mais aussi travail en partenariat avec les guides conférenciers du territoire...

Le dossier a été voté par le conseil d'administration et transmis pour relecture et avis à la DRAC Limousin et au ministère de la Culture et de la Communication. Le dossier final sera déposé en avril pour un passage devant la commission nationale des

Villes et Pays d'art et d'histoire en mai 2011. A terme ce seront 44 communes qui devraient bénéficier de ce label, 44 communes bien décidées à faire connaître leurs richesses patrimoniales.

**Renseignements:** Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise  
Mairie - 19240 Allasac - 05.55.84.95.66  
[www.vezereardoise.canalblog.com](http://www.vezereardoise.canalblog.com)

### "Laissez-vous conter la vigne"

Exposition du Pays d'Art et d'Histoire à Sainte Féréole du 28 au 31 mars à l'Espace Jeunes.

Conférence de M<sup>me</sup> GUELY  
"La vigne au Moyen-Age et sous l'Ancien Régime en Limousin."

Vendredi 18 mars à 20h30 salle du stade avec la participation de la chorale Epressions.

## La législation funéraire au menu de la formation des Maires



L'Association des Maires de la Corrèze (ADM 19) a organisé deux sessions de formations sur la législation des cimetières en application de la loi de 2008 : l'une à Maussac, la deuxième à Sainte Féréole, le 14 décembre qui a réuni environ quatre vingt dix personnes. Julie Roussel, juriste à l'Association des Maires de France a élargi son propos en traitant:

- les opérations funéraires: constatation du décès, inhumation, crémation
- le cimetière: lieu de sépulture, police funéraire
- les concessions funéraires: création et gestion des concessions, droits et obligations des concessionnaires
- les cendres funéraires et leur destination.

Elle a su répondre avec clarté aux nombreuses questions posées par les élus.

## 13<sup>ème</sup> concours communal pour le fleurissement

C'est le samedi 18 décembre que s'est déroulée la remise des prix pour le fleurissement qui, comme l'a dit le Maire Henri Soulier, « constitue désormais une petite réception amicale permettant de rassembler tous ceux et celles qui aiment les fleurs et qui font des efforts de fleurissement car il ont pris conscience que c'était un bon moyen pour embellir et améliorer leur cadre de vie ». Puis il a précisé que « la mairie allait faire, dans les années qui viennent, des efforts conséquents pour poursuivre l'embellissement de son territoire ».

**Les lauréats 2010 :** **Catégorie jardin fleuri:** Marie-Louis Berger (Goursat) – Charline Lapeyre (Le Mas), Catherine et François Madranges (rue des Pradelles)

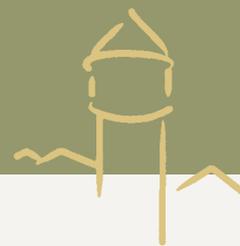
**Catégorie façade fleurie:** Alice Perot (La Chapelle) Christine et Didier Boucharel (rue du Colombier) - Denise Verlhac (Laubeyrie) – Christine et Michel Alves (Rue des Pradelles) – Eliane Lescure (Place de l'Église) – Station Perot (La Chapelle) – Andrée Fayat (La Colomberie) – Odette Sauvage (La Rebeyortte)

**Catégorie corps de ferme:** Yvette Mouly (Bosfranc) – Isabelle Crémoux (La Borie Basse)

**Catégorie jardin potager:** Ginette Antoine (La Maisonneuve) – Jean Lapeyre (La Grandie)

**Coup de cœur du jury:** Danièle Delpy (Berchat).  
Merci à tous.





## EN BREF

### Le Père Noël s'est arrêté à Sainte Féréole

De passage dans le ciel de Sainte Féréole, le Père Noël s'est arrêté à la Maison de l'Enfance et à l'École Maternelle où il a été accueilli par les yeux émerveillés des enfants. Il a distribué friandises et jouets et il est reparti vers son univers mystérieux... jusqu'à l'année prochaine !



### Vœux au personnel et bénévoles associés

« Vous êtes au service d'une ambition: Servir, Equiper, Transformer la commune aux côtés de l'équipe municipal », telle est la mission accomplie avec efficacité par les dix neuf membres du personnel. Après avoir rappelé les réalisations de

2010, le Maire a présenté les projets 2011 auxquels chacun aura sa part. Il a remercié chaleureusement les bénévoles associés qui animent et font vivre des services municipaux (bibliothèque, salle informatique, salle de remise en forme).



### Accueil des nouveaux arrivants

En ce début d'année, le Maire et son Conseil Municipal ont convié les nouveaux habitants installés sur la commune au cours des années 2009 et 2010 (53 familles). Le Maire a présenté les infrastructures communales, aussi bien d'accueil des jeunes enfants que sportives, culturelles ou festives mises à la disposition de tous. Il a également fait remarquer que Sainte Féréole est doté

des commerces et services du quotidien (épicerie, boulangerie, boucherie, médecins, infirmières, pharmacie, kinésithérapeute, podologue, coiffeuses, esthéticienne...). Une trentaine de familles ont répondu à cette invitation et ont ainsi pu faire connaissance entre elles et avec les présidents des différentes associations invités à présenter leurs activités. Un moment chaleureux.

### Repas des Aînés

« on a passé une bonne journée »: c'est souvent en ces termes que les participants au repas des Aînés se disent au revoir. Une journée de retrouvailles et de convivialité, parenthèse dans un quotidien qui est peut-être parfois difficile. Et l'on se dit « A l'année prochaine ! ».



## LA BIENNALE Internationale d'Aquarelle

Avec patience, sous l'impulsion des Conseils municipaux successifs, notre commune, au fil des ans a su se transformer, se moderniser et créer de nouvelles structures modernes, aujourd'hui très convoitées. Grâce à leur utilisation et leur exploitation par les différentes associations communales, les investissements d'alors trouvent aujourd'hui toute leur raison d'être et justifient les dépenses engagées. Ainsi donc, lorsque l'association « Expressions » nous a proposé une nouvelle manifestation estivale novatrice, unique en Corrèze, nous avons immédiatement soutenu le projet.

Ce projet ambitieux aurait pu susciter crainte ou désapprobation, mais en décidant d'accueillir la 1<sup>ère</sup> biennale internationale d'aquarelle, le conseil municipal se savait en pleine cohérence avec la volonté de trouver cet équilibre entre le plaisir de la rencontre et l'audace de la découverte d'expression artistique en milieu rural. Rassembler autant d'artistes internationaux (18) et d'amateurs français (14), de stagiaires (85) autour de l'atelier d'aquarelle de Sainte-Féréole, résonne comme un véritable défi.

En mettant à disposition quatre salles de classe pour accueillir les stagiaires, la salle du temps libre et la salle du Stade pour l'exposition, la commune offrit à plus de 5000 visiteurs la possibilité de découvrir gratuitement plus de 300 œuvres exposées. Les artistes et les stagiaires hébergés dans des familles et dans des gîtes de notre territoire découvrirent et apprécièrent toute la richesse des rencontres mais aussi la gentillesse et l'accueil chaleureux des Flégeois. La Commune, dès cette 1<sup>ère</sup> édition se voulut proche des artistes en dotant le Grand Prix de la Biennale attribué, à l'issue du vote des professionnels, au meilleur artiste amateur.



La salle du Stade transformée en galerie d'art



Les artistes professionnels et amateurs rassemblés pour la clôture de la 1<sup>ère</sup> Biennale

Lors de la cérémonie de clôture, Henri Soulier, remit en présence de Roland Palmaerts aquarelliste canadien de renommée mondiale et Président d'honneur de l'exposition, cette récompense à Monique Peyroux de Favars, adhérente de l'association « Expressions ». En offrant, lors du vernissage, une œuvre du Président d'honneur, les artistes témoignèrent par ce geste leur reconnaissance pour l'implication, l'effort et la volonté de la commune d'accompagner cet événement.

S'appuyant sur l'engagement de la commune, la réunion de multiples partenaires issus des secteurs institutionnels et privés mais aussi du monde associatif permit de créer les conditions du succès, dès la 1<sup>ère</sup> édition, d'une manifestation désormais connue, reconnue et attendue. Plusieurs artistes sont, paraît-il, déjà sur les rangs pour la prochaine édition.

Merci à l'association « Expressions » qui, avec une organisation parfaite, a su mettre l'ART au cœur de notre territoire rural. Avec plaisir, nous attendons la 2<sup>ème</sup> Biennale internationale de Sainte Féréole programmée du samedi 21 juillet au dimanche 5 août 2012.



Le Maire, Henri SOULIER, remercie la Présidente de l'association Epressions

Au centre, Monique Peyroux, artiste amateur, lauréate du Grand Prix de la Biennale  
A droite, Roland Palmaerts, Président d'Honneur

## GROUPE INFORMATIQUE INITIATION ET PERFECTIONNEMENT :

Plus de 70 personnes ont bénéficié depuis deux ans des cessions de découverte, d'initiation ou de perfectionnement à l'informatique sur les 8 postes installés près de la bibliothèque et connectés au réseau internet. Encadrées par des bénévoles passionnés, ces séances d'informatique se déroulent toutes les semaines en dehors des vacances scolaires les lundis matin, les mardis soir, les jeudis après-midi, les vendredis après-midi et les samedis matin tous les quinze jours. De nombreux flégeois ont appris à « surfer » sur la toile grâce à ces séances ou encore à utiliser les fonctionnalités de l'ordinateur pour rédiger un courrier, créer des invitations, des cartes de vœux ou réaliser un tableau. Quelques places

sont encore disponibles pour ces séances dites « régulières », le coût de l'inscription pour une année (correspondant à une année scolaire) a été fixé à 30 € par habitant de la commune et 50 € par habitant hors de la commune. L'équipe du groupe projet informatique propose également pour la saison 2010-2011 des séances thématiques. Une première série de trois séances est en cours autour du thème de la photo numérique, d'autres thèmes seront traités dans les semaines à venir (gestion des emails, envois en nombre, réalisation de fichiers et gestion d'adresses...). Le coût a été fixé à 5 € par séance et par personne. Pour les séances « régulières » comme pour les séances thématiques, renseignements et inscriptions auprès du secrétariat de mairie.

IMPORTANT : Afin de répondre à la demande constante et d'assurer la continuité des séances le groupe informatique est à la recherche de bénévoles passionnés d'informatique susceptibles « d'accompagner » des néophytes dans le cadre de séances d'1h30 par semaine. Renseignement auprès du secrétariat de mairie.

## SIRTOM RÉFORME EN PRÉPARATION DANS LE RAMASSAGE DES DÉCHETS.

ALLER PLUS LOIN DANS UNE DÉMARCHE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS



### Les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement dits « grenelle 1 » sont :

- La réduction de la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années. Soit 5 kg/an/habitant.
- Une augmentation du recyclage matière et organique de 35% des déchets ménagers et assimilés en 2012 et 45% en 2015. Ce taux est porté à 75% pour les déchets d'emballage et les déchets banals des entreprises.

### Et ceux du « grenelle 2 » :

- La suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) actuelle et la mise en place d'une incitation, composée d'une part variable qui sera calculée en fonction du poids ou du volume des déchets.

Le 14 octobre 2010, les élus du syndicat ont voté à l'unanimité le passage à une tarification incitative en remplacement de la taxe actuelle d'enlèvement des ordures ménagères. Ce principe vise à faire évoluer le mode de financement actuel - la TEOM - pour le rendre plus juste, plus transparent, plus responsabilisant pour le citoyen. Il s'agit principalement d'inciter à de nouveaux gestes pour réduire la production de déchets. Le comportement plus ou moins vertueux de chacun aura donc un impact sur sa facture, comme pour le gaz, l'eau ou l'électricité, dont le montant prend en compte :

- une part fixe, l'abonnement,
- une part variable fonction du service rendu.

### Mise en place sur le territoire du SIRTOM :

Le SIRTOM équipera chaque ménage d'un bac d'ordures ménagères résiduelles doté d'une puce électronique et d'un bac de tri sélectif. Les volumes des bacs seront de 80, 120, 240 ou 770 litres en fonction des besoins de chacun. La facturation de la part incitative concernera le seul bac

d'ordures ménagères résiduelles, elle sera proportionnelle au volume du bac et au nombre de levées. Les habitants auront ainsi intérêt à sortir leurs bacs que lorsqu'ils seront pleins et à trier au maximum. En 2012, les foyers pourront comparer le montant de la taxe actuelle et celle prenant en compte l'incitation donc vos efforts à plus trier.

### Interview Yves LAPORTE - Président du SIRTOM :

*Cette évolution vers une nouvelle taxe incitant à mieux trier les déchets était indispensable. La taxe actuelle est injuste: elle n'est pas calculée en fonction de la quantité de déchets produits, mais pour l'essentiel en fonction de la taille de l'habitation. La TEQM incitative est une taxe plus juste, plus transparente et surtout elle récompensera toutes les personnes qui font l'effort de trier leurs déchets. La responsabilisation de tous, l'optimisation des collectes donc la maîtrise des dépenses du Sirtom doivent concourir à une stabilisation de vos cotisations dans les prochaines années. Les collectivités que nous avons visitées et qui ont mis ce système en place ont vu des baisses spectaculaires de tonnage: entre 20 et 50%. Ce changement sera mis en œuvre progressivement, de manière à ne pas bouleverser d'un coup les équilibres actuels. La communication du SIRTOM sera renforcée à cet effet durant la mise en œuvre du projet. L'essentiel est de parvenir à une prise de conscience. Car si chacun fait l'effort de trier ses déchets, tout le monde sera gagnant.*

### Calendrier :

2010 : vote de la TEOM incitative par toutes les communes du SIRTOM

2011 : enquête de conteneurisation pour étudier les besoins par foyer, distribution des bacs à puces: un pour le tri sélectif et un pour les déchets résiduels, élaboration d'un fichier des redevables.

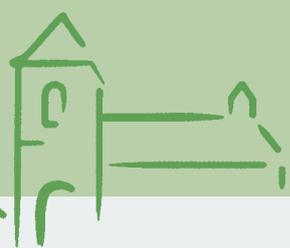
2012 : mise à niveau des camions et facturation à blanc

2013 : application réelle de la TEOM incitative.

## L'ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE

Le programme du Ministère de l'Éducation Nationale "École Numérique Rurale" a pour vocation de permettre aux écoles des communes rurales de s'équiper en matériel informatique et d'avoir accès à l'enseignement numérique. L'école de Sainte-Féréole, dans le cadre de ce programme, s'est donc dotée notamment d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) et de micro-ordinateurs portables ; le coût de cet équipement s'élève à 11 250 € HT soit 13 455 € TTC, avec une subvention du Ministère de l'Éducation Nationale de 9 000 €. Cet équipement permet aux élèves d'apprendre à utiliser l'outil informatique et de faire des recherches sur internet ; il permet également une nouvelle approche des apprentissages scolaires par son côté "ludique" et manipulateur (écran tactile du TBI), ses modalités de communication et sa rapidité de délivrance d'informations.





# SAINTE FÉRÉOLE : UN ÉTÉ 2010 TOURISTIQUE

La commune de Ste Féreole, membre de la communauté d'agglomération de Brive la Gaillarde, joue la carte du tourisme au cœur du Pays de Brive en s'appuyant sur son environnement naturel préservé et sa situation à proximité des deux autoroutes (A20 et A89) pour découvrir le Limousin, le Quercy et le Périgord. Les vacanciers présents sur la commune peuvent profiter d'un très bon niveau d'équipements de loisirs (Piscine, Tennis, Chemins de

randonnées pédestres, vtt et équestres, salles de sports...).

Retour en chiffre et en image sur la saison touristique 2010 :

Ste Féreole possède un nombre important de gîtes ruraux, chambres d'hôtes ou meublés de tourisme et l'année 2010 a été marquée par le lancement d'une saison complète de la résidence de tourisme LES COLLINES DE STE FEREOLE.

## Les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes

- La nouvelle structure **chambre d'hôtes, LAGRANGE DE CLEMENCE**, située à Berchat annonce un taux d'occupation global proche de 80 % pour Juillet et Août alors que toutes les chambres n'étaient pas terminées et de 20 % en moyenne en basse saison entre septembre et décembre 2010. Le mois d'août a été complet sur toutes les chambres (source propriétaires), et une chambre a eu un taux de 100 % en juillet août.

- **Les gîtes ruraux** de notre commune connaissent des fortunes diverses liées à leur classement, aux services proposés ou bien au mode de réservation. Certains gîtes ruraux "plafonnent" à 5 semaines

de location essentiellement entre le 14 Juillet et le 20 Août alors que d'autres atteignent 18 semaines sur l'année. La moyenne de semaines louées par les gîtes ruraux de la commune avoisine les 9 semaines. (source Gîtes de France de la Corrèze).

Certains propriétaires adhèrent à la centrale de réservation des Gîtes de France, à la centrale de réservation de l'Office de Tourisme de Brive et son pays mais aussi créent leur site internet ou référencent leur hébergement sur des sites spécialisés tourisme. L'ensemble de ces structures touristiques sera référencé sur le site internet de la commune qui sera mis en ligne prochainement.



## Les Collines de Sainte Féreole

LA CAB

### LANCEMENT RÉUSSI !

Propriété de la communauté d'agglomération de Brive et gérée par l'Office de Tourisme de Brive et son pays, la résidence de tourisme classée 3 étoiles Les Collines de Ste Féreole ont enregistré près de 300 réservations en 2010 dont 150 entre le 26 Juin et le 28 Août, atteignant pour cette période un taux d'occupation de 83 % et de 95 % pour le mois d'août. La durée moyenne des séjours est de 11 jours pour l'été et de 9 jours pour l'année.

Au cours de l'été de nombreuses activités ludiques ont été proposées aux familles comme les ballades sur les chemins de la commune à dos d'âne.



Les hébergements constitués de 25 gîtes haut de gamme situés près de Brive-La-Gaillarde en Corrèze, sont littéralement nichés au cœur même de la colline surplombant le superbe paysage corrézien.

Résolument contemporain, ce concept novateur vous propose une parenthèse de bien-être en pleine nature avec pour seul mot d'ordre: voir sans être vu...

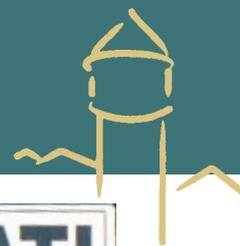
Les gîtes sont construits en béton brut, en l'absence de tout additif ou de produits agressifs (sans colle, vernis, laine de verre...).

Les toits, végétalisés, pour de meilleures qualités énergétiques, assurent une excellente isolation thermique et phonique. Ils permettent une meilleure qualité de l'air, et une réduction du taux de CO2.

Les grandes baies vitrées dont dispose chaque gîte offrent une grande luminosité et une vue sur le superbe paysage corrézien. Les terrasses dallées, entourées de prairie fleurie, sont idéales pour les petits-déjeuners en plein air. Ce concept a séduit les clients qui ont



particulièrement apprécié la quiétude des lieux et le cadre naturel de leur villégiature. Chaque semaine de juillet et août ce sont plus de 120 nouveaux habitants que nous avons croisé chaque jour dans le bourg, dans les commerces, au marché des producteurs de pays et dans les animations de l'été comme les visites proposées par le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise. En moyenne saison, la résidence a accueilli des groupes et des conventions d'entreprises qui utilisaient également les installations de la commune comme la salle polyvalente.



# ECHO DE MANOCALZATI



## Parole che ci uniscono Mots qui nous unissent

La langue italienne a depuis toujours accueilli les termes, les expressions et les phrases en provenance d'autres langues, qu'elles soient d'origine latine ou non. Ces dernières années, notre vocabulaire italien a été envahi de mots anglais. Serait-ce là encore un signe de la mondialisation ?

Dans notre parler quotidien, cependant, nous utilisons souvent des termes français sans même nous en rendre compte. Par le passé, parmi toutes les langues de l'Europe, le français était la plus diffusée à cause de son impeccable précision et de son immense clarté ; de sorte que ce langage était devenu le vecteur le plus merveilleux et le plus dynamique de la communication.

Ainsi, au restaurant, on demande en premier au garçon: " Il menu, per piacere". ("Le menu, s'il vous plaît"). En italien on peut employer le terme de «lista» (liste), mais personne ne l'utilise en lieu et place de «menu». Ce mot de "menu", en plus, nous le trouvons dans d'autres contextes, notamment pour certaines fonctions des équipements informatiques.

Lorsque nous sommes en compagnie d'amis ou de connaissances, nous échappent parfois des mots inadéquats ; immédiatement nous présentons des excuses pour cette gaffe, qui est une façon élégante de dire «désolé si j'ai fait piètre figure» .

ROME

NAPLES

Manocalzati

Si on est hors de chez soi, dans la rue par exemple, et qu'on a un urgent besoin physique, souvent on entre dans un lieu public et on demande directement : " Dov' è la toilette?" '( Où sont les toilettes?). Si on utilise plutôt : «dove è il bagno» cela semble peu convenable : on se sert d'un terme qui n'est guère poli à utiliser en présence d'inconnus, mais "toilette", un mot neutre et étranger, nous libère de cette crainte de l'impolitesse.

Un autre mot français utilisé très souvent en Italie est réclame, considéré comme l'équivalent italien de «publicité». Il convient de noter que le verbe français "réclamer" signifie littéralement exposer ou présenter quelque chose à quelqu'un à haute voix.

Certains mots français ont été italianisés. Par exemple, le «paltò», pour indiquer le paletot. En fait, le paltò est juste la prononciation exacte en français de ce vocable.

La langue française a un "noyau dur" dans le dictionnaire non seulement en Italie, mais surtout dans le dialecte de la Campanie et du Sud de l'Italie en général. Dans le dialecte Irpinien, parlé à Manocalzati, des mots français ont été beaucoup employés quand la culture paysanne était vivace et vitale. Dans notre dialecte, de nombreux termes utilisés aujourd'hui sont dérivés du français:

ABBOFFA' (de bouffer) signifie être gonflé, mais aussi être en colère, c'est à dire bouffi de colère ou de ressentiment.

BOFFETTA (de buffet) est le vaisselier ou bien la table de la cuisine. En général, ces boffette ont des "cassetti" qui sont appelés TIRATURI « tiroirs » (du mot français, lui-même.)

CAIOLA (de Cage) est la cage des oiseaux, mais dans les pays voisins on dit davantage Cangiola.

Dans les campagnes, il y avait autrefois des puits et des citernes d'où on puisait de l'eau à usage domestique ou pour l'irrigation, en particulier on avait des CATOSE (provenant de « Château d'eau ») c'est-à-dire des réservoirs assez grands, placés à l'endroit où les paysans tiraient l'eau avec une noria.

Quand un événement naturel, comme la grêle, la neige, la pluie, causait des dommages aux cultures, les agriculteurs disaient qu'«il y avait DAMMAGGIO" (de dommage), ce qui voulait signifier que le préjudice était important.

Un gâteau spécial de maïs, qu'on faisait cuire pour le manger avec des légumes bouillis, s'appelle encore dans certains villages de la province "PIZZA JONNA" (à partir du terme jaune) pour sa couleur typique de la farine de maïs.

L'enclos pour les poulets, le poulailler, se dit encore aujourd'hui MASONARO (de maison) et quand on rentre les poules, on dit que c'est "ammasonano". Toujours concernant les volailles, nous utilisons le verbe SCACHITIARE (de caqueter), qui évoque exactement le cri de la poule juste après avoir pondu un œuf ; le sens s'est, bien entendu, déplacé pour parler de certains bavardages de femmes quand elles parlent à haute voix, ou qu'elles se querellent avec vigueur.

Les feuilles des végétaux, en particulier celles de la vigne, sont appelées PAMPENE (de pampre). Et le souffle du vent est SCIUSCIO (qui vient de chuchoteur) : le vent murmure doucement.

Quand les yeux sont larmoyants, on dit qu'ils sont SCAZZIA (de chassie). Mais pour les personnes immorales et dépravées on a le mot RIBBUSCIATO (de débaucher), la consonne "d", initiale du mot, passe dans le dialecte de Campanie sous la forme du «r».

Une chose faite sans attention et à la va-vite est qualifiée de "SANFASONNA" (de sans façon) plus communément appelée, par une sorte d'évolution, "Sanfrasonna".

La liste pourrait continuer, en effet, il existe beaucoup de mots français dans notre dialecte. Il est intéressant de noter l'existence d'affinités culturelles entre nos deux pays parce que les mots sont la traduction des actes, des gestes, des sentiments, des pensées qui réduisent les distances géographiques et rassemblent les gens, les communautés, et les populations.

# La parole aux ASSOCIATIONS

## LA ROSE DES VENTS

La Rose des Vents a repris ses activités en septembre.

Dès le dimanche 3 octobre, elle est allée assister à une revue de music-hall au Cabaret l'Ange Bleu de Saint André de Cubzac. Cette sortie a eu beaucoup de succès, le car étant complet (49 personnes).

Le repas d'automne a eu lieu à l'Auberge de Campagne Chez Jeanne, le samedi 16 octobre.

Le 23 octobre, un certain nombre d'adhérents sont allés, dans le cadre de la gérontologie, à Saint-Viance assister à un après-midi récréatif.

L'Assemblée Générale s'est tenue le mercredi 24 novembre au cours de laquelle ont été fêtés quatre octogénaires.

Le Club a clôturé l'année 2010 par son traditionnel repas de Noël le samedi 11 décembre.

Il commencera la nouvelle année en fêtant les Rois, la Chandeleur, Mardi-Gras. Le repas farcidures aura lieu le Samedi 5 mars chez Véronique.

En 2011, les voyages ne seront pas oubliés : l'un en Mai avec une croisière déjeuner sur le canal du midi, l'autre (non encore confirmé) en septembre. L'association continue sa participation au concours de belote inter-clubs et



maintient son activité « randonnées pédestres » tous les lundis par beau temps (14 h, salle du Temps Libre).

Comme tous les ans, le club participe aux marchés des producteurs de pays et il terminera l'exercice 2010-2011 par son exposition vente qui aura lieu le dimanche 3 juillet 2011. Le club qui se réunit les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois (sauf juillet et août) invite toutes les personnes intéressées à le rejoindre.

Pour cela, contacter la Présidente, Marie-Françoise BORDES au Tél. 05 55 85 74 48.

Calendrier des manifestations 2011 : Réunion du club tous les deuxièmes et quatrièmes mercredis du mois (sauf juillet et août)

Mercredi 20 avril, concours de belote inter-clubs

1, 2, 3 juillet: exposition-vente du club

Samedi 10 décembre: repas de Noël

La Présidente, Marie-Françoise BORDES.



## COMITÉ DES FÊTES

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes s'est tenue le Dimanche 21 novembre 2010 à la Salle du Temps Libre. Une quarantaine de personnes étaient présentes ; l'assemblée était présidée par notre Maire, Henri SOULIER.

Michel BERGER nous a retracé dans les moindres détails, les manifestations proposées par le Comité des Fêtes au cours de cette année 2010.

Toutes les personnes présentes ont écouté avec beaucoup d'attention.

C'est Jeanine POUGET, trésorière, qui nous a détaillé, avec brio, le résultat de nos trois manifestations: soirée Aligot, Feu de Saint-Jean, 3 jours de fête annuelle. Une année satisfaisante malgré le manque de fréquentation des gens de la commune.

**Le Comité des Fêtes vous attend plus nombreux à ses manifestations 2011 dont voici le programme :**

Samedi 30 avril 2011 - Salle du Stade - Moules - frites - animation (Momo)

Samedi 25 juin 2011 - Salle du Stade - Feu de St Jean - Retraite aux flambeaux - Paëlla - Animation

9, 10 et 11 Septembre - Fête annuelle

**Le bureau :**

Président d'Honneur: Henri SOULIER, Maire,  
Président: Michel BERGER, Vice-Président: Jacques ROUHAUD - Jérôme BIENAIME - Yves VERLHAC, Secrétaire: Myriam PEROT, Secrétaire Adjoint: Alain ROL, Trésorière: Jeanine POUGET, Trésorière adjointe: Evelyne GERAUD, Commissaires aux comptes: Annie BLANCHARD et Maurice BREUIL.

À bientôt et bonne année à tous.



## SYNDICAT DES INITIATIVES

Voici le détail de nos différents ateliers :

Atelier Scrabble :

tous les lundis après-midi de 14h à 16h30

Atelier Couture :

tous les jeudis après-midi de 14h à 17h

Atelier Patchwork :

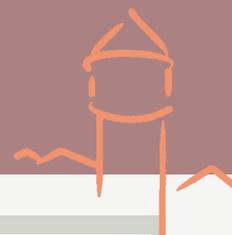
tous les samedis après-midi de 14h à 17h

Tous ces ateliers se déroulent à la salle du temps libre.

Bonne et heureuse année 2011 à tous et à toutes.

La Présidente Brigitte OUFFAURE





## COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de Jumelage a maintenant 3 ans et compte plus de 100 adhérents. Au mois d'août, il a mené à bien son projet de jumelage entre la Ville de Manocalzati (Province d'Avellino - Italie) et Sainte-Féréole. En effet, après 2 années d'échanges fructueux entre les 2 communes, la Charte a été signée cet été, à Sainte-Féréole, en présence des officiels, d'une délégation italienne de 19 personnes et d'une nombreuse assemblée. Cette Charte n'est pas un aboutissement. Au contraire, elle signifie la possibilité de poursuite des échanges amicaux entre les 2 populations transalpines. Si bien que les écoles des 2 communes, après une correspondance entre les enfants par mail ont décidé de se rencontrer afin de concrétiser des liens déjà bien noués. S'il fallait une impulsion pour que se mette en place ce jumelage, le comité de jumelage explique que maintenant, tout autre initiative de chacun sera la bienvenue afin de mieux se connaître et échanger sur nos cultures. Pour sa part, le Comité de Jumelage met à la disposition des flégeois 2 cours d'italien, les lundis et mercredis soir. Pour tous renseignements, contacter le Président, Jean-Charles CASADEI.



## LES ACTIVITÉS ET LES RENDEZ-VOUS : 2011

**Aquarelle : Atelier :** « expressions libres », tous les lundis de 14h à 18h, Salle du Temps Libre.

**Stages :** 2 et 3 avril - Gilles Brunerie, 4 et 5 avril - Gilles Brunerie

### Dates à définir

- Jean Lacalmontie (proposé aux débutants),  
- Jean-Claude Papeix,  
- Renseignements et inscriptions: Monique Daleau: 06 19 78 69 70

### Expositions :

28 mai au 5 juin - Salle du temps libre, exposition de l'atelier aquarelle d'Expressions.  
Juillet - Août - à Tréignac

**Sorties :** Date à déterminer - visite d'une fabrique de papier à Vaux en Dordogne.

Juillet - déplacement à Brioude pour la Biennale Internationale d'aquarelle. (Voyage ouvert à l'ensemble des ateliers). 2012 (Prévision) - 2<sup>ème</sup> Biennale d'aquarelle de Sainte Féréole du 26 juillet au 5 août 2012.

**Chorale :** Répétitions tous les mercredis de 20h à 22h Salle du temps Libre

### Renseignements et inscription :

Monique Laporte: 05 55 85 74 10 ou Michelle Géraud: 05 55 85 75 97

**Les Concerts :** Fin mars ou début avril - Dans le cadre de l'exposition « Laissez vous conter la vigne », participation de la chorale, salle polyvalente de Sainte Féréole (à préciser)

18 Juin - Concert annuel de l'Association, avec les chorales de Sarran, d'Yssandon et Saint Aulaire - Eglise de Sainte Féréole en soirée

### Encadrement :

**Atelier -** Tous les vendredis de 15h30 à 19h30 Salle du temps Libre. Etude d'une nouvelle technique chaque mois.

### Renseignements et inscription :

Michelle Giraud:  
05 55 85 73 03

**Prévisions :** études : Biseau perroquet fractionné, boîtage - travail de perles, de boutons et de strass - les Patines ou papiers - Jeux de rayures avec du matériel de récupération.

**Stage :** Mars - Date à déterminer d'une journée de stage proposé à l'ensemble de l'atelier, intervenante Véronique de l'atelier « Parenthèse » de Limoges. - Salle du temps libre.

**Sortie :** Juin - Visite d'un jardin. Ouvert à l'ensemble des ateliers, (Date à préciser)

**Exposition :** Septembre - Pendant la fête votive de Sainte Féréole, dans la cave « climatisée » de Mimi Bordes.

**Un point C' Tout : Atelier.** Tous les 4<sup>ème</sup> mardi de chaque mois à 20h30 - Salle du temps Libre. Échanges autour des travaux de broderie, tricot et crochet

### Renseignements et inscription :

Marie Hélène Marthon 05 55 85 79 05

**Exposition :** 3 au 5 Mars - L'invitée d'honneur, Marie Thérèse Saint Aubin créatrice, exposera ses dernières créations. - l'atelier proposera le thème: des tabliers, torchons et d'autres surprises.... Salle du Temps libre

**Maintien corporel :** Tous les lundis et jeudis de 19h-20h salle de danse - stade de Ste Féréole. Exercices au sol et à la barre, les cours sont animés par Isabelle Boutot - professeur de danse au Grand Théâtre de Bordeaux, assistée de Mireille Soulier.

### Renseignements et inscription :

Mireille Soulier: 05 55 85 66 28

**Sortie :** 2 juillet - Spectacle de ballet « Gisèle » au Grand théâtre de Bordeaux. Le déplacement est prévu en car. Voyage ouvert à l'ensemble de l'association.

**Scrapbooking :** Art de concevoir des



albums originaux qui mettent vos photos ou images en valeur.

**Atelier :** le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 14h à 18h Salle du temps libre.

**Renseignements et inscriptions,** Caroline Cummins (05 55 88 17 86) animatrice. L'atelier est ouvert à tous, n'apportez que vos images ou vos photos, le matériel est mis à votre disposition.

**Art culinaire : Thème :** découverte autour du monde des goûts et des saveurs nouvelles. Une fois tous les deux mois.

2 groupes: le 1<sup>er</sup> de 10h à 12h et le second de 18h à 20h Cuisine salle du stade.

### Renseignements et inscriptions :

animatrice Anne Marie Paraud: 06 60 44 28 19  
Un petit livret récapitulatif des recettes a été élaboré par Anne-Marie Paraud en 2010.

### Histoire, Maquettes et Figurines :

**Atelier :** le 2<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois, salle du Temps Libre, de 19h30 à 20h30

### Renseignements et inscription :

Lionel Moreau 05 55 23 52 24

### Expositions :

18 et 19 juin - Tulle, 10 et 11 septembre - Montignac, 17 septembre - Limoges, à définir - Châteauroux et Rodez. octobre 2012 - Exposition Internationale de Maquettes et Figurines à Sainte Féréole.

### Participation aux événements de la commune :

- Juillet et août - marchés de pays,  
- Décembre - marché de Noël  
- Décoration de la salle polyvalente pour les fêtes de fin et début d'année.  
- Organisation et réalisation d'un repas par l'atelier art culinaire pour les donneurs de sang.



**ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG**

L'association des Donneurs de Sang Bénévoles vous présentent une douce et heureuse année. Durant l'année 2010, il a été récolté 218 poches. Merci aux généreux donateurs qui part leur geste offre un peu de leur vie aux malades. Les prochaines collectes auront lieu les :

- 1<sup>er</sup> Avril 2011 de 16h00 à 19h30 - Salle du Temps Libre
- 06 Juillet 2011 de 16h00 à 19h30 - Salle du Temps Libre
- 14 Octobre de 16h00 à 19h30 - Salle du Temps Libre où ensuite sera servi le traditionnel repas préparé par les bénévoles de l'atelier cuisine orchestré par le Chef cuisinier Madame Anne-Marie PARAUD.
- le 26 Décembre de 16h00-19h30 - Salle du Temps Libre.

**FAITES UN CADEAU RARE ET PRÉCIEUX**



Pour tout renseignements merci de contacter Madame Jeanine BECOT  
Tél.: 05 55 85 70 57 - Email: jean-mariebecot@orange.fr

**MUSIQUE ON DANSE**

Une nouvelle saison de l'Association Musique on danse a repris avec beaucoup de succès: Nos animatrices



de danse moderne: Jessica, Laure et Cécilia encadrent nos 49 jeunes danseuses (de 4 ans à 14 ans). Chaque groupe (Les rainettes, Les Miss arcs en ciel, Les petites fées, les black and white, les choupas) s'entraînent une fois par semaine, Nicolas anime le cours de gym tonique pour adultes, nos 33 nouvelles adhérentes ne peuvent pas dire le contraire. Dans la joie et la bonne humeur nous nous tonifions ! Merci à toute l'équipe pour votre dynamisme et votre aide (Les enfants, les membres du bureau, animateur et animatrices, et tous les bénévoles).

**Quelques dates à retenir:**

Dimanche 13 mars 2011 : Atelier récréatif suivi d'un goûter offert aux enfants. Elles peuvent ainsi s'investir toutes ensemble pour fabriquer des décorations ou accessoires pour le spectacle. Moment très chaleureux.

Samedi 18 juin 2011 : Spectacle de danse moderne: Toutes nos jeunes danseuses participeront à cette soirée et nous surprendront par la diversité de leur présentation. Fin juin: Assemblée Générale de l'association et préinscription des adhérents: votre présence est très importante

**FNACA**

La section locale de la FNACA, dont le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre pour faire le point, compte une cinquantaine d'adhérents y compris les veuves d'anciens combattants. Elle ne déroge pas à ses obligations et assiste à toutes les cérémonies commémoratives se déroulant sur les lieux de mémoire: La Besse, Venarsal, St Germain les Vergnes, Sadroc, Donzenac, Vitrac sur Montane ainsi qu'aux obsèques des camarades d'AFN disparus. Elle participe également à toutes les manifestations festives, entre autres marchés de Producteurs de Pays et de Noël. Le repas annuel a eu lieu le dimanche

30 janvier 2011 à midi, salle du Temps Libre et a rassemblé les adhérents et leurs amis. La fin de la guerre d'Algérie sera commémorée comme il se doit le Samedi 19 mars vers 11h30 après la Messe célébrée par l'un des siens, l'Abbé Marcel DUBERNARD. Au cours de cette cérémonie, le Président envisagerait une éventuelle remise de décorations. Le comité de la FNACA se soucie de la santé de ses adhérents et fait en sorte d'être le plus près possible de ceux qui souffrent et qui sont dans le besoin. Il renouvelle son appel aux anciens d'AFN qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre la section afin de mieux défendre les intérêts de tous sans oublier ceux des veuves (allocation différentielle et pension de réversion).

Le Président Gilbert Bouillaguet

**LE CARREAU FLÉGEOLOIS**

Aujourd'hui le club compte 50 adhérents ; il se situe parmi les meilleurs clubs de la Corrèze. Cette saison, nous avons organisé 3 concours, comme la saison dernière, avec une bonne participation. Au divers championnats, 1 doublette double appartenance, 2 triplettes + de 55 ans, 2 doublettes mixtes, se sont qualifiées pour les championnats de France qui se sont disputés à Sainte Foy La Grande en Gironde. Les résultats obtenus sont très moyens ; Nous avons quelques espoirs avec des équipes de bon niveau, mais en compétition, rien n'est jamais acquis à l'avance. Souhaitons que la saison prochaine soit aussi bonne, sinon meilleure que l'année dernière à Nantes, où l'équipe AIMARD avait perdu de justesse en finale. Si vous souhaitez jouer en UFOLEP, pratiquer la pétanque en toute convivialité, rien de plus facile: en début de saison 2011, contactez un membre du bureau: Mr Gérard ROUSSARIE, Mr Jean-charles CASADEI, Mr Jean-Baptiste AIMARD ou Mr Sébastien SOULARUE.

*Sainte-Féréole*

**La Fnaca à l'heure des bilans et des revendications**



Le comité local de la Fnaca, présidé par Gilbert Bouillaguet, a tenu son assemblée générale en présence de nombreux adhérents.

Le président qui a ouvert la séance par quelques paroles de bienvenue a présenté les excuses du président départemental, Michel Defaye, du maire, Henri Soulier, empêchés, et de quelques adhérents.

Ensuite, dans son rapport moral, il a une nouvelle fois insisté sur la cérémonie du 19 mars, seule date ayant une signification historique et réaffirmé son opposition à celle du 5 décembre, n'acceptant pas la remise en cause des accords d'Évian. En ce qui concerne la retraite du combattant et l'allocation différentielle de solidarité en faveur des conjoints survivants, il a fait

remarquer que les promesses faites n'avaient pas été respectées, d'où les inquiétudes à avoir pour celles à venir. Il a ensuite appelé les adhérents à signaler les problèmes de santé rencontrés par les uns ou les autres afin qu'il puisse, en toute discrétion, leur rendre une aimable visite.

Le secrétaire, André Macheix, a dressé le rapport d'activités en insistant sur le fait que le comité a été, chaque fois, représenté par des membres du bureau aux obsèques des amis disparus et aux différentes manifestations commémoratives, tant sur le plan local que sur les lieux de mémoire habituels des communes voisines (Venarsal, Sadroc, Don-

zenac, Saint-Germain-les-Vergnes, Vitrac). Les manifestations festives n'ont pas été oubliées.

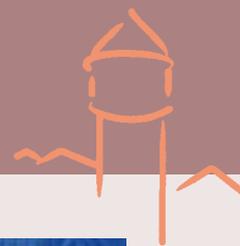
Le trésorier, André Meynard, a détaillé avec clarté et précision le compte-rendu financier de l'exercice écoulé, présentant un solde positif. Ces deux rapports ont été approuvés à l'unanimité.

L'assemblée générale s'est ensuite penchée sur les manifestations et festivités à venir, à savoir: cérémonie de la Besse du 14 novembre, repas annuel du comité du dimanche 30 janvier 2011, cérémonie du 19 mars, marchés de pays, etc. Une décision sur la date d'organisation du repas annuel sera prise ultérieurement. Deux adhérents se sont portés volontaires pour participer à la prochaine formation aux premiers secours.

Le conseil d'administration a été élargi à trois nouveaux membres et le bureau démissionnaire a été reconduit à l'unanimité. Il se

compose comme suit: présidents: d'honneur, Henri Soulier, maire et Jean Blanc, ancien président; président actif, Gilbert Bouillaguet; vice-présidents, Robert Pérot et Jean-Marie Bécot; secrétaire, André Macheix; trésorier, André Meynard; membres, Jean-Claude Blanchard, Marcel Blondel, André Bohe, Maurice Breuil, André Chauzu, Michel Delpy, Fernand Lavaud, Henri Treuil, Ginette Morillon, Robert Chauzat, Serge Louis.

Le verre de l'amitié offert par les trois adhérents: Louis Gotlier, Jean Lapeyre, Serge Louis, ayant reçu la Croix du combattant, a clos l'assemblée générale.



## La S.S.S.F

Société Sportive Sainte-Féréole (section football)

Pour la saison 2010/2011 l'école de football de la société sportive de Ste-Féréole sous la responsabilité de Christian Rol et d'éducateurs compétents regroupe une quarantaine de jeunes des catégories U6 à U13. Ces éducateurs ont en charge l'éveil et la formation au football de tous ces jeunes.

Les plus petits U6 U9 sont encadrés par Mathieu Dufaure qui habite notre commune. Tous ces jeunes jouent des rencontres sans esprit de compétitions dans des plateaux qui regroupent plusieurs équipes de samedi après-midi.

Les U11 avec leur éducateur Xavier Madronnet qui vient de Brive jouent aussi dans des plateaux avec plusieurs équipes, mais ce sont des rencontres où la compétition est plus présente.

Les U13 avec leur éducateur Jean-Michel De Macedo qui vient aussi de Brive participent à un championnat avec de vrais matchs. L'apprentissage est un peu difficile (nos joueurs sont issus des U11 ou sont U13 1<sup>ère</sup> année) car pour leur 1<sup>ère</sup> saison de compétition ils rencontrent des joueurs ayant déjà joué à ce niveau la saison dernière.

Tous ces jeunes s'entraînent le mercredi après-midi sur le stade et par mauvais temps dans la salle omnisports qui jouxte le stade. Je lance un appel à tous les jeunes de la commune ou des environs qui voudraient jouer au football à nous rejoindre pour pratiquer ce sport dans de bonnes conditions, en se rendant au stade les mercredis après-midi à partir de



17h00 sauf pendant les vacances scolaires (il y a toujours un éducateur ou un dirigeant). Je remercie la secrétaire de l'école de football Chrystèle Serre, les parents qui nous aident dans notre démarche à la pratique de notre sport favori et bien sûr les éducateurs, qui se dépensent sans compter.

Le responsable de l'école de football  
Christian Rol



les jeunes de SainteFé Judo

## Sainte Fé Judo

Le judo à Sainte Féréole se porte toujours bien. Les entraînements se passent dans la bonne humeur. Dans le cadre du club Vigilante Malemort Judo, les judokas flégeois ont participé à leurs premières animations (Brive, Malemort) pour les plus jeunes et compétitions (Objat, Argentat, Limoges et Bergerac) pour les anciens. Le travail bien sûr, mais aussi l'assiduité et la motivation, devraient permettre les bons résultats, mais également un changement de couleur de ceinture soit au mois de janvier soit en fin de saison sportive. Les cours sont dispensés aux jeunes à partir de 6 ans les lundis de 18h30 à 19h45 et mercredis de 16h à 17h30, par Didier Lafon, CN 2<sup>ème</sup> dan formé au club VMJ, aidé de Sabrina Leyniat et Simon Paraud. Il existe la possibilité, pour les plus gradés, de s'entraîner à Malemort avec Jean-Claude Soulard et Philippe Lopez, tous deux CN 6<sup>ème</sup> dan. Pour plus de renseignements n'hésitez pas à téléphoner à Didier au 05 55 85 70 53 ou à consulter le site internet <http://www.judo19malemort.info/>

## Kung Fu Shun Wu Tang

L'école d'art martial chinoise Shun Wu Tang anciennement localisée à la salle de sport « Training Form » à Brive s'est installée au dojo de Sainte Féréole depuis septembre 2010. Elle transmet le kung fu selon l'enseignement traditionnel de maître SU Chin Miel, de la famille SU résidant à Taïwan. Il s'agit d'un style de boxe chinoise principalement basé sur le « Lohan Chuan » du sud (signifiant boxe des disciples de Bouddha). Un enseignement traditionnel de kung fu, quelle que soit l'école, poursuit 4 finalités :

- fortifier le caractère et les qualités morales,
- conserver et améliorer l'état de santé physique et mental,
- apprendre à combattre,
- s'exprimer sur le plan artistique.

Pour ce faire les élèves endurent leur corps et leur mental par des exercices difficiles, explosifs ou statiques, apprennent les techniques de combat par l'intermédiaire des taolus (enchaînements codifiés de



mouvements), pratiquent le combat et le maniement des armes, étudient les courants philosophiques chinois et régénèrent leur corps et leur qi par la pratique du Qi Qong et de la méditation. Pour tout renseignement adressez-vous à Frédéric RHODDE, Le moulin bas au 06 80 85 39 42 ou trouvez d'autres informations sur notre site web : [www.shunwutang.fr](http://www.shunwutang.fr)

# COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 AOÛT 2010

**Objet: Attribution subvention:** remise d'un prix de 200 € de la Commune à un exposant amateur lors de la Biennale d'Aquarelle – Unanimité

**Objet: Demande de subvention équipement sportif au Conseil Général: Terrain multisport**

Il est proposé à l'Assemblée de compléter l'aménagement de l'espace jeunes et de l'accueil de loisirs avec un terrain multisports de 12 m x 24 m positionné sur la plate forme jouxtant le bâtiment de l'espace jeunes. Il serait composé de poteaux multifonctions permettant de jouer au volley, au badminton, au tennis, au basket... et le revêtement de sol pourrait être du gazon synthétique. Les services techniques municipaux ont réalisé une première étude:

Une plateforme (cailloux + enrobé) en enrobé doit être préalablement implantée pour la pose du terrain pour un coût estimé à 15 000€ T.T.C. Le terrain multisports est estimé à 46 000 € T.T.C.

Le terrain sera clôturé pour un montant estimé à 11 000€ T.T.C. Le coût total de l'équipement serait donc de 72 000€ T.T.C.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la réalisation de ce projet, charge le Maire de procéder à la consultation de prestataires susceptibles de réaliser le terrain multisports, approuve l'étude réalisée par les services techniques communaux estimée à 72 000 € T.T.C., sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux d'investissements pour la création d'équipements sportifs destinés à la pratique d'activités sportives. Unanimité.

**Objet: Plan de financement espace jeunes – accueil de loisirs: subvention FEADER**

Par délibération en date du 19 mars 2010, le Conseil Municipal sollicitait une subvention FEADER dans le cadre de la mesure « Services de base pour l'économie et la population rurale (dispositif n°321 du plan de développement rural hexagonal) ».

Le Maire rappelle le montant de la totalité des travaux:

Travaux: 583 021,73€ H.T.

Avenant aux travaux: 12 562,03€ H.T.

Maîtrise d'œuvre et bureaux d'études: 87 400,00€ H.T.

Missions contrôle technique et CSPS: 5 635,50€ H.T.

TOTAL: 688 619,16€ H.T.

Le Maire rappelle les subventions attribuées pour ce projet:

ÉTAT, FNADT: 46 800€

DGE: 24 000€

ÉTAT, DDR: 47 445€

RÉGION: 46 800€

DÉPARTEMENT: 60 000€

CAF: 30 000€

CAB: 10 000€

Le Conseil Municipal sollicite une aide FEADER pour le projet « construction d'un espace jeunes et accueil de loisirs » à hauteur de 100 000€ et fixe le plan de financement de la façon suivante: ÉTAT, FNADT, DGE, ÉTAT, DDR, RÉGION, DÉPARTEMENT, CAF, CAB, COMMUNE (le reste). Unanimité.

**Objet: Programme routier 2011 : demande subvention Conseil Général**

Il est proposé la réfection des voies communales suivantes avec l'estimation faite des travaux:

Le Noyer: 6 600 € T.T.C.,

Le Poujol: 13 000€ T.T.C.,

Tribier: 14 000,00€ T.T.C.,

La Grandie: 10 400,00€ T.T.C.,

La Grafouillère: 21 500,00€ T.T.C.,

Chemin communal la Besse: 13 600,00€ T.T.C.,

La Maurie Bas: 6 000,00€ T.T.C.,

Les Esclauses: 13 500,00€ T.T.C.,

Cévennes: 8 500€ T.T.C.

SOIT UN TOTAL DE 107 100€ T.T.C

Le Maire précise que la réfection de ces voies communales sera réalisée en tri couches.

Réseaux du Centre Bourg: 106 687,98€ T.T.C

Rue du Cordonnier

Rue du 11 Novembre

Rue Michel Labrousse

Rue des Lilas

Rue du Porche

Voirie du Stade

Le Maire précise que la réfection de ces voies sera à réaliser en enrobés.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et pour l'estimation faite, précise que compte tenu du montant, la procédure retenue sera la procédure adaptée (un marché pour les travaux à réaliser en tri couche et un marché pour les travaux à réaliser en enrobés seront passés), prévoit le financement de ces travaux de la façon suivante: Conseil Général, Commune (le reste), sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général les subventions au taux défini pour ce type d'opération, demande, à titre exceptionnel, à Monsieur le Président du Conseil Général que cette dotation soit mobilisée à hauteur de 40% pour l'année 2011, et charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet: préparation, passation, signature, consultation des entreprises, exécution et règlement des marchés de fournitures et de service.

**Objet: décision modificative N° 1**

| INTITULÉS DES COMPTES                               | DIMINUT* / CREDITS ALLOUES |                  | AUGMENTATION DES CREDITS |                  |
|---|----------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
|   | COMPTES                    | MONTANTS (€)     | COMPTES                  | MONTANTS (€)     |
| Dépenses imprévues                                  | 022                        | 23 575,00        |                          |                  |
| Fournitures de voirie                               |                            |                  | 60633                    | 500,00           |
| Bâtiments   |                            |                  | 61522                    | 16 000,00        |
| Matériel roulant                                    |                            |                  | 61551                    | 6 000,00         |
| Concours divers (cotisations...)                    |                            |                  | 6281                     | 75,00            |
| Remb. de frais à d'autres organismes                |                            |                  | 62878                    | 1 000,00         |
| <b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>                    |                            | <b>23 575,00</b> |                          | <b>23 575,00</b> |
| <b>OP : ENFOUISSEMENT RESEAUX</b>                   |                            |                  |                          | <b>2 425,00</b>  |
| Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outill. |                            |                  | 23151                    | 306              |
| <b>OP : WC PUBLICS</b>                              |                            | <b>2 425,00</b>  |                          | <b>2 425,00</b>  |
| Autres immobilisations corporelles                  | 2188                       | 386              |                          |                  |
| <b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>                    |                            | <b>2 425,00</b>  |                          | <b>2 425,00</b>  |

Unanimité.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

19 NOVEMBRE 2010

**Objet: avenant travaux refection four aujol**

Les travaux de réfection du four d'Aujol ont dû être modifiés le maçon ayant constaté que si la restauration du four était faite à l'identique, le toit de celui-ci avancerait d'environ 40 cm sur la route. C'est pourquoi il a été décidé de raccourcir le four de 50 cm afin que le toit ne dépasse pas. De ce fait, les deux murs formant l'entrée du four n'étaient plus l'un en face de l'autre: il a été demandé à l'entrepreneur de chiffrer une modification de l'entrée en mettant les murs l'un en face de l'autre. Les travaux sont estimés à 1 310,60€ H.T. en plus du devis initial qui était de 4 930,63€ H.T. Unanimité.

**Objet: vente parcelle station de relevage à la communauté d'agglomération de Brive – près du bourg**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 12/06/2010 décidant l'échange de la parcelle AD 250 appartenant à la Commune et de la parcelle BO 200 appartenant aux PEP19. Sur la parcelle AD 250 est implantée une station de relevage d'assainissement. Il y a lieu de céder cette station de relevage à la Communauté d'Agglomération de Brive, compétente en matière d'assainissement, avant l'échange des deux parcelles entre la commune et les PEP19. Le Conseil Municipal, décide:

DONNE son accord de principe pour céder gratuitement cette station de relevage à la CAB, d'une superficie de 61 m<sup>2</sup>

AUTORISE le Maire à signer le sous seings et l'acte notarié de cette cession

RAPPELLE que les frais de géomètre et les frais d'actes sont à la charge de la Commune. Unanimité.

**Objet: travaux mains courantes du stade**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de changer les mains courantes du Stade compte tenu de leur vétusté. Les services techniques ont établi l'estimation suivante:

Dépose des anciennes mains courantes

Pose des nouvelles: 550 mètres

Variante à proposer sur les matériaux: acier galvanisé plastifié, aluminium anodisé. Le montant estimé des travaux est de 35 000€ T.T.C.

Le Conseil Municipal: DÉCIDE le changement des mains courantes du Stade ACCEPTE l'estimation réalisée par les services techniques

AUTORISE le Maire à consulter au moins trois entreprises selon le descriptif ci-dessus Unanimité.

# COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Objet: consultation travaux construction pataugeoire

Par délibération du 12 juin 2010 le Conseil Municipal a décidé la création d'une pataugeoire.

Monsieur le Maire précise que cet équipement aurait une superficie de 15 m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup> avec une profondeur de 50 cm.

Le coût estimatif est de 51 428 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal: PRÉCISE que compte tenu du montant la procédure retenue sera la procédure adaptée AUTORISE le Maire à consulter au moins trois entreprises

DONNE délégation au Maire pour signer tous documents et faire toutes démarches utiles en vue de la réalisation de ces travaux Unanimité.

## Objet: avenant contrat enfance jeunesse

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 12/09/2006 l'autorisant à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour obtenir une participation financière pour le fonctionnement de la Maison de l'Enfance.

Le contrat Enfance Jeunesse est conclu jusqu'au 30/09/2010.

Il est donc nécessaire de signer un avenant pour prolonger ce contrat jusqu'au 31/12/2010.

Le Maire précise que les barèmes appliqués aux familles fréquentant le multi-accueil est celui de la CNAF. Il sera révisé selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF de la Corrèze pour la période du 1er octobre 2010 au 31 décembre 2010.

D'APPLIQUER les barèmes de la CNAF pour les familles fréquentant le multi-accueil Unanimité.

## OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE VIREMENTS DE CRÉDITS

| Section de fonctionnement - dépenses      |                    |                                       |                    |
|---|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Augmentation de crédits                   |                    | Diminution de crédits                 |                    |
| Combustibles                              | 3 500,00 €         | Entretien bâtiments                   | 4 735,00 €         |
| Carburants                                | 1 000,00 €         | Autres biens mobiliers                | 2 000,00 €         |
| Contrat de prestations                    | 235,00 €           | Divers (rémunérations intermédiaires) | 1 945,00 €         |
| Entretien véhicules                       | 2 000,00 €         | Frais télécommunications              | 690,00 €           |
| Documentation générale                    | 41,00 €            | Dépenses imprévues                    | 4 950,00 €         |
| Honoraires                                | 1 945,00 €         |                                       |                    |
| Concours divers                           | 90,00 €            |                                       |                    |
| Rembt à autres organismes                 | 600,00 €           |                                       |                    |
| Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 1 000,00 €         |                                       |                    |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>14 361,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                          | <b>14 361,00 €</b> |

| Section d'investissement - dépenses |                    |                        |                    |
|-------------------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|
| Augmentation de crédits             |                    | Diminution de crédits  |                    |
| Mobilier divers                     | 3 300,00 €         | WC publics             | 4 886,00 €         |
| Travaux cimetière                   | 6 000,00 €         | Lame de déneigement    | 5 000,00 €         |
| Cour école primaire                 | 4 600,00 €         | Mobilier espace jeunes | 7 014,00 €         |
| Voirie communale                    | 3 000,00 €         |                        |                    |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>16 900,00 €</b> | <b>TOTAL</b>           | <b>16 900,00 €</b> |

## OBJET: Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

DE DEMANDER le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil

D'ACCORDER l'indemnité de Conseil

DE CALCULER cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel qui sera attribuée à Mme Sophie BALLY, Receveur Municipal, à la date de prise de fonctions.

DE LUI ACCORDER également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Unanimité.

## OBJET: CONSULTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SALLE DU TEMPS LIBRE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder à la réfection de l'ensemble de l'ancienne école de filles. Cet ensemble est constitué de deux sous ensembles:

D'une part une salle polyvalente dite du Temps Libre transformée en 1989 et dont le diagnostic thermique réalisée par la CAB démontre l'urgence à réaliser des travaux de mises aux normes thermiques. Des mises à niveau acoustiques et d'accessibilité sont également nécessaires.

Cet ensemble est destiné à recevoir toutes les activités proposées par les associations et les particuliers.

D'autre part un ensemble constituant les communs et les logements des instituteurs. Ensemble qui recevra et accueillera les associations à vocation culturelle.

En effet les quatre associations de la Commune qui rassemblent 235 adhérents n'ont pour l'instant aucun local approprié.

L'accessibilité de cet espace devra être traitée en priorité avec nécessité d'installer un ascenseur.

Le Maire propose de faire appel à une équipe de maîtrise d'œuvre pour proposer un projet répondant au cahier des charges à réaliser.

Les missions confiées à l'équipe de maîtrise d'œuvre seront les suivantes:

Études d'esquisses

Études d'avant-projet sommaire

Études d'avant-projet définitif

Études de projet

Assistance à la passation des contrats de travaux

Études d'exécution / visa

Direction de l'exécution des contrats de travaux comprenant l'organisation de réunions de chantier une fois par semaine, la participation d'au moins une personne de l'équipe de maîtrise d'œuvre aux réunions de chantier, le respect du délai d'exécution des travaux

Assistance aux opérations de réception

Les services techniques estiment à 439 000 € H.T.

le montant des travaux pour l'ensemble Maison des Associations Culturelles et à 211 000 € H.T.

le coût des travaux pour la salle polyvalente dite du Temps Libre soit un coût total de 650 000 € H.T., y compris les missions de maîtrise d'œuvre.

le Conseil Municipal:

DÉCIDE la réfection de la salle polyvalente dite du Temps Libre et la création d'une Maison des Associations Culturelles

AUTORISE le Maire à consulter au moins trois équipes de maîtrise d'œuvre

DONNE délégation au Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre à venir

DEMANDE au Maire de lui présenter la ou les propositions du maître d'œuvre retenu.

Unanimité.

## OBJET: MODIFICATION ESTIMATION TRAVAUX VOIRIE 2011

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 août 2010 approuvant le programme routier 2011.

Monsieur le Maire précise qu'après vérification de l'estimation, il est nécessaire de rectifier les montants de la façon suivante:

Le Noyer: 6 577,22 € T.T.C.,

Le Poujol: 12 957,17€ T.T.C.,

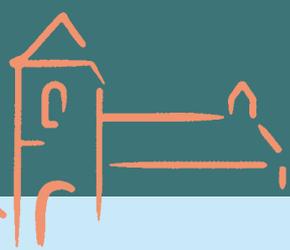
Tribier: 14 817,51€ T.T.C.,

La Grandie: 10 354,75€ T.T.C.,

La Grafouillère: 21436,08€ T.T.C.,

Chemin communal la Besse: 13 554,89€ T.T.C.,

La Maurie Bas: 5 923,64€ T.T.C.,



Les Esclauses : 13 004,59€ T.T.C,  
Cévennes : 8 436,29€ T.T.C.  
SOIT UN TOTAL DE 107 062,13 T.T.C.

Le Maire précise que la réfection de ces voies sera à réaliser en tri couche.

Réseaux du Centre Bourg : 106 686,57€ T.T.C  
Rue du Cordonnier : 16 481,84€ T.T.C,  
Rue du 11 Novembre : 41 472,80€ T.T.C,  
Rue Michel Labrousse : 15 022,50€ T.T.C  
Rue des Lilas : 17 157,36€ T.T.C,  
Rue du Porche : 7 990,66€ T.T.C.  
Voirie du Stade/ 8 561,42€ T.T.C

Le Maire précise que la réfection de ces voies sera à réaliser en enrobés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
PREND ACTE de la modification de l'estimatif des travaux

DEMANDE au Maire de transmettre la délibération au Président du Conseil Général pour la prise en compte du nouveau chiffreage  
Unanimité.

## 2-OBJET : RÉGIME INDEMNITAIRE

Sur rapport de Monsieur le Maire

VU la délibération en date du 01/12/2003 instituant l'indemnité d'administration et de technicité aux agents de la commune de Sainte Féréole, modifiée par la délibération du 10/10/2008,

VU la modification du tableau des effectifs, CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, dans les limites prévues par les textes sus-visés, la nature, les conditions d'attribution et le taux des indemnités applicables,

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'apporter les modifications suivantes, suite notamment à la modification du tableau des effectifs

Bénéficiaires :

Cadres d'emplois et grades Adjoint d'animation  
Montant annuel de référence 449,29 €

Coefficient 3

Nb de bénéficiaires 4

Crédits Budgétaires 5 391,48 €

PRÉCISE que les autres dispositions restent inchangées.

Unanimité.

## OBJET : TARIFS LOCATION MAISON DU TEMPS LIBRE ET SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 4 avril 2008 révisant les tarifs et les conditions pour la location de la Maison du Temps Libre et de la grande salle culturelle et festive.

Le Maire propose de préciser les conditions de location des salles communales et qu'il convient d'annuler la précédente délibération du 4 avril 2008.

Monsieur le Maire informe que toute demande de

réservation sera faite par écrit sur un formulaire déposé en Mairie ;

### A. SALLE DU TEMPS LIBRE

a) Occupation par les associations sur Agenda = chaque association déploie et range le matériel et assure le nettoyage.

b) Occupation occasionnelle sur réservation

- Pour les gens de la commune (exclusivement)

(Repas de famille moins de 60 personnes)

Utilisation moins de 12 heures 110 €

Coût de location par 24H 250 €

Coût par 12H supplémentaires 110 €

- Pour les associations communales

Coût = 2 gratuits par an

En cas de repas, seuls les membres des associations seront acceptés.

Au delà de 2 gratuits, il sera appliqué le tarif utilisateurs habitants la commune.

- Caution : 200 €

### B. GRANDE SALLE CULTURELLE ET FESTIVE – CAUTION 1 000 €

a) Pour les habitants de la commune

- Location salle pour une utilisation de 24 heures et moins 370 €

- Location cuisine et bar 80 €

- Forfait week-end (du vendredi 17h au lundi matin 10 h) 600 €

b) Pour les associations hors commune et habitants hors commune

- Location salle pour une utilisation de 24 heures et moins 620 €

- Location cuisine et bar 80 €

- Forfait week-end (du vendredi 17h au lundi matin 10 h) 950 €

c) Pour les associations de la commune

- 2 gratuits par an

- Au-delà coût identique à celui des habitants de la Commune (paragraphe a).

La régie sera fermée y compris pour les associations sauf sur autorisation expresse du Maire et à prix coûtant (présence d'un agent municipal x Nb d'heures)

Un élu ou un agent aura en charge de procéder à un état des lieux des salles avant location et après location. Les clés seront remises par cet agent et elles devront lui être redonnées le jour de l'état des lieux.

Un état des lieux sera signé par les deux parties et le chèque de caution sera rendu si l'état des lieux ne fait l'objet d'aucune observation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ANNULE la délibération du 4 avril 2008

DÉCIDE d'approuver les tarifs et conditions de location de la salle polyvalente énoncés ci-dessus

DÉCIDE que ces tarifs et conditions s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour toutes les demandes de locations formulées à partir de cette date.

Unanimité.

## OBJET : VENTE TERRAINS PRÈS DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 12/06/2010 fixant les prix de vente des terrains des parcelles BO 200 et 201.

Le Maire précise le prix de vente de chaque parcelle :

Parcelle 1 : 1313 m<sup>2</sup> à 20€ le m<sup>2</sup> où la construction autorisée est la maison d'habitation et 1 816 m<sup>2</sup> à 10€ le m<sup>2</sup> destinés à des espaces de loisirs et éventuellement des constructions annexes (ateliers, garages, etc...).

Parcelle 2 : 1452 m<sup>2</sup> à 20€ le m<sup>2</sup> où la construction autorisée est la maison d'habitation et 1129 m<sup>2</sup> à 10€ le m<sup>2</sup> destinés à des espaces de loisirs et éventuellement des constructions annexes (ateliers, garages, etc...).

Parcelle 3 : 1601 m<sup>2</sup> à 20€ le m<sup>2</sup> où la construction autorisée est la maison d'habitation et 384 m<sup>2</sup> à 10€ le m<sup>2</sup> destinés à des espaces de loisirs et éventuellement des constructions annexes (ateliers, garages, etc...).

Parcelle 4 : 1768 m<sup>2</sup> à 20€ le m<sup>2</sup>

Parcelle 5 : 1702 m<sup>2</sup> à 22€ le m<sup>2</sup>

Parcelle 6 : 1619 m<sup>2</sup> à 22€ le m<sup>2</sup>

Parcelle 7 : 1397 m<sup>2</sup> à 22€ le m<sup>2</sup>

Parcelle 8 : 1401 m<sup>2</sup> à 22€ le m<sup>2</sup>

Parcelle 9 : 1472 m<sup>2</sup> à 22€ le m<sup>2</sup>

Le Maire précise que ces surfaces figurent sur le document d'arpentage et que les superficies ci-dessus seront confirmées et éventuellement ajustées par rapport au document de bornage au moment de la vente.

Des conventions de servitude de passage des canalisations des eaux pluviales seront complétées, proposées et annexées à l'acte de vente tel que figurant en annexe.

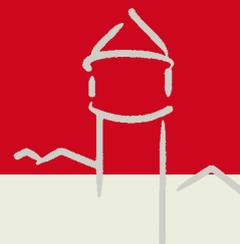
Le Maire informe que des conventions de servitude de passage de canalisations des eaux pluviales ont été signées avec les propriétaires des parcelles situées en aval de ces terrains.

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer les sous seings et les actes notariés de chacune de ces parcelles

RAPPELLE que les frais de géomètre sont à la charge de la Commune et les frais d'actes notariés à la charge des acheteurs

Majorité (1 abstention).



# LE CARNET

## DÉCÈS

DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010 au 31 JANVIER 2011

**Fernand ROCHE**, 77 ans  
décédé le 15 juillet 2010  
Le Magiroux

**Pierre, Maurice Eugène VERLHAC**, 87 ans  
décédé le 6 août 2010  
La Maisonneuve

**Eric Xavier BERGER**, 47 ans  
décédé le 22 août 2010  
16 rue du 8 mai

**Simone Julie PONS née FRAULAUD**, 82 ans  
décédée le 10/09/2010  
Avenue du 8 mai

**Jean-Pierre HEBRARD**, 89 ans  
décédé le 23/09/2010  
1 Avenue de la Liberté

**Antoine VALERY**, 90 ans  
décédé le 2/12/2010  
23 Avenue du 8 mai

**Odette BOUCHAREL née FILIANA**, 88 ans  
décédée le 2 décembre 2010  
Les Esclauses

**Marie-Jeanne RIVIERE née MARGERIT**, 76 ans  
décédée le 16 décembre 2010  
Berchat

## MARIAGES

DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010 au 31 JANVIER 2011

**Sophie Aline DURCE et Pascal, Jean-Marie, Adrien BATAILLE**  
31/07/2010 – Sicard et 11 rue du Colombier

**Cécile LOUBEYRE et Grégory Renaud Michel SMELTEN**  
25/09/2010 – Le Mons

## NAISSANCES

DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2010 au 31 JANVIER 2011

**Jeanne Marie MARQUES MAURY**  
née le 26/09/2010  
de Daniel MARQUES et Hélène MAURY  
Chemin de la Salesses

**Lyam Ludovic Antoine M'TIMA**  
né le 24 août 2010  
de Jean-Ludovic M'TIMA et Elodie MOREL  
Laubeyrie

**Maëlys DELPY**  
née le 14/09/2010  
de Olivier DELPY et Muriel, Yvette, Louise MADRANGE  
Berchat

**Charline, Jeanne, Simone BECHU**  
née le 20/09/2010  
de Sébastien, Daniel BECHU et Typhaine, Christelle,  
Jeanine HUDE  
Le Moulin Haut

**Gabin PORTAIS**  
né le 19/10/2010  
de Jean-Luc PORTAIS et Myriam DUBERNARD  
Les Chapelaudes

**Nolan, Nathan DAMION**  
né le 25 octobre 2010  
de David, Christian DAMION et Nathalie PAUQUET  
12, avenue de la Chapelle

**Alexane RAFFAILLAC**  
née le 7 décembre 2010  
de Mathieu RAFFAILLAC et Séverine PIERREFITTE

**Hugo MEZIERES**  
né le 27 décembre 2010  
de Xavier, Nicolas MEZIERES et Gaëlle COUNORD  
Sauvagnac

**Romane, Juliette GOLFIER**  
née le 3 Janvier 2011  
de Jérôme GOLFIER et Nathalie BURG  
Coulter

**Ilana QUATELIVE**  
née le 20 Janvier 2011  
de Lionel QUATELIVE et Mylène BOURDOUX  
La Chapelle

# A PROPOS DU BONHEUR...

« Le Bonheur ce n'est pas ce que l'on a  
Le Bonheur ce n'est pas ce que l'on est  
Le Bonheur c'est ce que l'on fait »

"Les élus municipaux passent une grande partie de leur temps à travers leur prise de parole et leurs écrits à expliquer et à justifier ce qu'ils font.

Il est une question cependant qu'ils ne se posent pratiquement jamais à savoir : l'action municipale peut-elle participer au bonheur des élus et à celui des administrés ?

Il est vain et présomptueux de poser une telle question tant il faudrait au préalable définir ce qu'est le bonheur et ce qu'est être heureux.

Je n'ai, vous vous doutez, pas la prétention de répondre à cette interrogation mais une intervention lors de la dernière journée du Congrès National des Maires de deux intellectuels internationalement connus comme étant l'un philosophe André COMTE-SPONVILLE et l'autre sociologue Alain Gérard SCAMA m'a paru être suffisamment éclairante en abordant le thème du bonheur, thème iconoclaste pour une telle assemblée et ce d'autant plus que le sujet à traiter était « Le Bonheur d'être Maire ? ».

Je ne résiste pas au plaisir de joindre l'essentiel de l'intervention d'André COMTE-SPONVILLE. Sa réflexion sur le bonheur d'être Maire vaut pour chacun d'entre nous et chacun des métiers, des responsabilités et des occupations que nous avons et sur chacune des charges qui gouverne notre quotidien.

Vous pouvez donc enlever le mot Maire et le remplacer par celui qui qualifie le mieux votre vie pour vous confronter à l'idée que vous vous faites du Bonheur".

H. Soulier

## Intervention d'André COMTE-SPONVILLE 93<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France - 25/11/2010

*Je suis convaincu qu'il y a un bonheur d'être maire, au moins un bonheur attendu, un bonheur espéré. Mon idée, pour tout vous dire, c'est que si vous êtes maires, les uns et les autres, c'est pour être heureux.*

*Alors, vous allez me dire « qu'est ce que vous en savez, vous ne nous connaissez même pas ; il y en a 36 000, des maires, nous sommes tous différents... ». Oui, mais vous êtes tous des êtres humains. Et je crois, avec Blaise PASCAL, que tout homme, toute femme, veut être heureux.*

*Petite citation des Pensées de PASCAL, qui écrit : « tous les hommes recherchent d'être heureux, cela est sans exception. Quelques différents moyens qu'ils y emploient, ils tendent tous à ce but, le bonheur. C'est le motif de toutes les actions de tous les hommes, jusqu'à ceux qui vont se pendre ». La touche finale « jusqu'à ceux qui vont se pendre », dans sa noirceur, dans sa beauté, dans sa profondeur, est très pascalienne, bien sûr, mais très vraie, aussi. Parce qu'au fond, celui qui va se pendre, celui qui se suicide, pourquoi se tue-t-il ? Pour ne plus souffrir. O ne plus souffrir, quand on souffre atrocement, c'est encore se rapprocher du dernier bonheur, purement négatif, qui paraît alors possible, la cessation de la souffrance.*

*Eh bien, si tout homme veut être heureux, y compris celui qui va se pendre, permettez-moi de penser, a fortiori, que tout homme veut être heureux, toute femme veut être heureuse, y compris celui ou celle qui se présente à des élections municipales.*

*Donc, vous êtes maires pour être heureux, parce que quoi qu'on fasse, finalement, c'est pour être heureux. Vous pourriez me dire « non, mais pas du tout, moi c'est pour m'occuper de mes concitoyens ». Très bien. Mais si vous le faites, c'est que vous avez le sentiment que vous serez plus heureux en vous occupant de vos concitoyens qu'en ne vous occupant que de vous-même. Ce sur quoi vous avez assurément raison : il n'en reste pas moins que vous êtes maires pour être heureux.*

*Qu'est qu'être heureux ? J'ai envie de suggérer une réponse qu'on trouve chez PLATON, qu'on trouve chez KANT, mais qu'on pourrait trouver chez chacun d'entre nous, qui consiste à dire qu'être heureux, c'est avoir ce qu'on désire. Pas forcément tout ce qu'on désire, parce qu'on sait bien qu'à ce compte-là, on ne sera jamais heureux, mais enfin être heureux, c'est avoir une bonne part de ce qu'on désire. Mais du même coup, pour comprendre ce que c'est que le bonheur, il faut comprendre ce que c'est que le désir. Je voudrais en dix minutes vous proposer deux réponses – philosophiques, puisque je suis là pour philosopher avec vous – à la question « qu'est ce que le désir ? », et vous verrez que cela entraîne deux réponses assez fortement différentes sur le bonheur, la réponse de PLATON et la réponse de SPINOZA. PLATON – 4<sup>ème</sup> siècle avant Jésus Christ, en Grèce évidemment – répond à la question dans un petit livre célèbre qui s'appelle « Le banquet », et qui est consacré à l'amour. A cette question, PLATON répond par une double équation : l'amour est désir, et le désir est manque.*

*Et il enfonce le clou en écrivant : « ce qu'on n'a pas, ce qu'on n'est pas, ce dont on manque, voilà les objets du désir et de l'amour ».*

*J'ajouterai simplement : et voilà pourquoi le bonheur, si souvent, est manqué. Voilà pourquoi, comme dit le poète, « il n'y a pas d'amour heureux ».*

*Pourquoi ? Parce que qu'est-ce que c'est qu'être heureux ? Comme je le disais à l'instant, être heureux, c'est avoir ce qu'on désire. Mais si le désir est manque, tu ne désires, par définition, que ce que tu n'as pas ; et si tu ne désires que ce que tu n'as pas, tu n'as jamais, par définition, ce que tu désires. Et donc tu n'es jamais heureux, puisque être heureux, c'est avoir ce que tu désires. Non pas, bien sûr, qu'aucun de nos désirs ne soit jamais satisfait, la vie heureusement n'est pas difficile à ce point. Mais dès qu'un de nos désirs est satisfait, il n'y a plus de manque, et donc plus de*

*désir. Vous n'avez donc pas ce que vous désirez, vous avez ce que vous désiriez avant, du temps où vous ne l'aviez pas !*

*Là, chers amis, je suis désolé, être heureux, ce n'est pas avoir ce qu'on désirait, c'est avoir ce que l'on désire. C'est pour cela que vous n'êtes pas heureux !*

*Pardon pour ceux, ici, qui sont pleinement heureux, ce n'est pas à moi qu'ils donnent tort, c'est à PLATON. Mais comme ils donnent par là même raison à SPINOZA, je les en félicite par avance, je leur demande simplement trois à cinq minutes de patience, le temps que j'explique, aux autres, bien sûr, pourquoi ils ne sont pas heureux.*

*Quelques exemples pour rendre la position de PLATON plus concrète :*

*Souvenez-vous de ce salarié que vous avez embauché dans vos services municipaux il y a six mois : vous savez, celui qui sortait de dix-huit mois de galère. Cela faisait dix-huit mois qu'il se disait tous les soirs, tous les matins : « que je serais heureux si je retrouvais un travail. » Et puis, il y a six mois, vous l'avez embauché, dans un emploi à plein temps, en CDI, en plus dans une mairie, bref, le bonheur. Enfin, le bonheur... le problème, c'est que depuis que vous l'avez embauché, le travail ne lui manque plus, non, il en a, du travail. Il en a même beaucoup, à la vérité, il en a plein des bras, du boulot. Et très vite, il en a plein le dos. Parce que si le désir est manqué, dès lors qu'il ne manque plus de travail, il ne désire plus travailler. Ce qu'il désire, comme tout le monde, c'est les week-ends, les vacances, la retraite ! Bref, ce que PLATON nous aide à comprendre, et qui en dit long sur la condition humaine, c'est que le travail ne peut faire le bonheur que d'un chômeur ; mais il ne fait pas son bonheur : puisqu'il est chômeur, il n'a pas de travail, le travail lui manque, et il souffre de ce manque. Et le travail ne fait pas le bonheur des salariés, puisqu'ils ont du travail, qu'en conséquence celui-ci ne leur manque plus, ce qui les rend incapables de le désirer, ou de l'aimer. Bref, comme aurait pu dire Louis ARAGON, il n'y a pas de travail heureux. ARAGON disait cela de l'amour, mais pour la même raison : c'est que de même que le travail ne peut faire le bonheur que d'un chômeur, le mariage ne peut faire le bonheur que d'un célibataire ; mais il ne fait pas son bonheur, puisqu'il est célibataire ; il est tout seul, et il souffre de ce manque d'amour. Et le mariage ne fait pas le bonheur des époux, puisqu'ils ne se manquent plus l'un à l'autre !*

*Que je serais heureux si j'étais maire : eh oui. C'est ce que disent ceux qui sont candidats à la mairie ; forcément puisque ce poste de maire leur manque. Et puis vous, vous êtes maires ; dès lors, ce poste ne vous manque plus, ce qui vous interdit de le désirer, de l'aimer, et donc d'être heureux en étant maire.*

*Cela veut dire que dans la mesure où PLATON a raison, et donc dans la mesure où vous donnez raison à PLATON dans vos histoires d'amour, notamment dans votre amour pour ce poste de maire, il n'y a pas d'amour heureux, il n'y a pas de maire heureux.*

*Mais il y a une chose que PLATON n'explique pas : c'est qu'il existe parfois des couples heureux : cela m'est une raison forte d'aimer les couples quand ils sont heureux, et de n'être pas platonicien.*

*Il y a une chose que PLATON n'explique pas, c'est qu'il existe parfois des travailleurs heureux. Cela m'est une raison forte d'aimer le travail quand il est heureux, et de n'être pas platonicien.*

*Il y a une chose que PLATON n'explique pas, c'est qu'il existe parfois des maires heureux : et il y a ici quelques milliers de réfutations du platonisme que je remercie de me soutenir dans mon combat philosophique.*

*Parce qu'évidemment, ce que je crois, moi, c'est qu'il y a une autre façon de répondre à la question « qu'est-ce que le désir ? », c'est celle de SPINOZA, donc, au 17<sup>ème</sup> siècle, en Hollande. SPINOZA sera d'accord avec PLATON pour dire que l'amour est désir, cela, oui. Mais certainement pas pour dire que le désir est manque. Pour SPINOZA, le désir n'est pas manque parce que le désir est puissance. Puissance de jouir et jouissance en puissance. Attention, je n'ai pas dit « pouvoir », au sens politique du terme. Non, non, puissance. Autrement dit, ce n'est pas le « pouvoir sur », ce qu'on appelle pouvoir, c'est le « pouvoir de », ce qu'on appelle avec SPINOZA, la puissance. Pouvoir de faire, pouvoir d'agir ; « puissance d'agir », comme dit SPINOZA. Autrement dit, puissance, exactement au sens où l'on parle très communément de puissance sexuelle. On en parle surtout pour les hommes, on pourrait en parler exactement au même sens pour les femmes. La puissance sexuelle, c'est quoi ?*

*C'est la puissance de jouir, donc la jouissance en puissance, la jouissance possible. Si vraiment PLATON avait toujours raison, si nous ne savions désirer que ce qui nous manque, reconnaissons que notre vie sexuelle serait encore plus difficile et compliquée qu'elle n'est, spécialement la nôtre, messieurs. Ce qui dit assez, par différence, qu'elle est la vérité du désir, qui n'est pas le manque, comme le voulait PLATON, mais la puissance, comme le veut SPINOZA. Bref, le désir vrai, ce n'est pas le désir de posséder ce qui manque, c'est le désir de faire ce qu'on aime. C'est le bonheur non pas d'avoir ; c'est le bonheur de faire, c'est le bonheur d'agir. Et s'il y a un bonheur d'être maire, c'est qu'être maire, c'est être un homme ou une femme d'action, bien sûr.*

*Et celui qui se dit avant les élections « que je serais heureux d'avoir la mairie », il n'a pas compris ce que c'est qu'être maire – c'est normal, il est candidat. Mais vous, vous savez très bien, d'expérience, qu'avoir le poste de maire, cela n'a jamais fait le bonheur de personne, ou alors de quelques crétiens, peut-être. Non, ce qui fait le bonheur, ce n'est pas ce qu'on a, ce n'est même pas ce qu'on est.*

*Vous savez, je suis philosophe, donc j'ai fait des études de philosophie, cela veut dire que j'ai passé cinq ans de ma vie à désirer l'agrégation de philo ; cinq ans à me dire « qu'est-ce que je serais heureux si j'étais agrégé de philo ».*

*Donc j'ai été reçu à l'agrégation de philosophie. Mais sincèrement, que penseriez-vous de moi si je vous disais « les amis, je suis heureux parce que je suis agrégé de philosophie » ? Vous vous diriez « ce type est un crétin », et vous auriez bien sûr raison. Eh bien, celui qui vous dirait « je suis heureux parce que je suis maire » est exactement dans la même position.*

*Le bonheur, ce n'est pas ce qu'on a ; tout ce qu'on a, on peut le perdre et même, on le perdra. Le bonheur, ce n'est même pas ce qu'on est.*

*Le bonheur, c'est ce qu'on fait. Le maire est un homme d'action ; j'ai toujours dit que, contrairement à ce qu'on imagine souvent, le sage est un homme d'action ; eh bien, le maire aussi. Cela ne veut pas dire que tous les maires sont sages, cela veut dire qu'un sage peut être heureux d'être maire.*

# L'AGENDA

Bulletin Municipal N°23  
FÉVRIER 2011

## MARS

12 : repas de chasse « association communale » (salle du stade)  
18 au 31 : exposition du Pays d'Art et D'histoire Vézère-Ardoise :  
« Laissez-vous conter la vigne » (Espace jeunes)  
18 : conférence sur l'exposition « Laissez vous conter la vigne »  
avec la participation de la chorale Expressions (salle du Stade)  
19 : loto des écoles  
20 et 27 : élections cantonales (Salle du Temps Libre)

## AVRIL

30 : repas moules-frites - Comité des Fêtes (Salle du Stade)

## MAI - JUIN

du 28 mai au 5 juin : exposition aquarelle (Salle du Temps Libre)

## JUIN

14 : spectacle école (salle du Stade)  
18 : spectacle Musique On Danse (salle du Stade)  
25 : nuit de la Saint Jean - Comité des Fêtes (parking Salle du Stade)

## JUILLET

2 et 3 : kermesse du Club La Rose des Vents (Salle du Temps Libre)

## JUILLET - AOÛT

 tous les jeudis :

marchés festifs des Producteurs de Pays (Place de l'Église)

## NUMÉROS UTILES

**Mairie** : 05 55 85 78 00

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30  
le samedi de 8h30 à 11h00, fermée en juillet et en août.

**École primaire** : 05 55 85 78 53

**École maternelle** : 05 55 85 68 67

**Maison de l'enfance** : 05 55 84 25 87

**Maison d'accueil spécialisée** : 05 55 85 66 43

**La Poste** : 05 55 85 74 00

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h00  
le samedi de 9h00 à 12h00.

**CAB - Service assainissement** : 05 55 74 70 15

**Déchèterie Malemort** : 05 55 92 07 18

lundi-mercredi-jeudi-vendredi-samedi : de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00 et mardi de 9h00 à 12h00.

**Assistante Sociale - M<sup>me</sup> Nathalie COLLET** :

présente en Mairie les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois,  
sur rendez-vous au 05 55 74 49 72

**Mission Locale** - pour les jeunes de 16 à 25 ans : 05 55 17 73 00

(sur rendez-vous une fois par mois).

**Transport à la demande par la CAB** :

Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille  
du jour du départ avant 14 heures au 05 55 17 91 19. L'hôtesse vous  
précisera l'heure de départ en fonction de votre déplacement.

Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du  
transport est de 2 € l'aller-retour.

**TAXI pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la  
commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le  
Centre Communal d'Action Social** :

Déplacement sur la Commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou  
sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif.

Mme PATRY au 05 55 92 98 88. Le montant de la prise en charge du taxi  
(1.80 €) reste à la charge de l'utilisateur.

**Gendarmerie de Donzenac** : 05 55 85 69 50

**Sapeurs Pompiers** : 18 ou 112 (portables).

**SMUR** : 15

**Police Secours** : 17

**PARAUD Jean Henri - Médecin** : 05 55 18 08 63

**KIM Francis - Médecin** : 05 55 85 76 52

**M<sup>mes</sup> DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT - Infirmières** :  
05 55 85 65 91

**DELPY Caroline - Podologue** : 05 55 22 17 28

**CERMAK Vladimir - Kinésithérapeute** : 05 55 22 15 54

**Pharmacie CROUCHET** : 05 55 85 68 72

Dans votre prochain N°  
**DOSSIER "Le SPORT"**

**Sainte-Féréole**

### Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole  
3, square du 14 Juillet  
19270 Sainte-Féréole

**Tél. 05 55 85 78 00**

Fax 05 55 85 66 65

Courriel [mairie.stefereole@wanadoo.fr](mailto:mairie.stefereole@wanadoo.fr)